Le N° Fr. 2.50 N° 362 26 avril 1986 dix-septième année

la brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IVe Internationale

éditorial

Raid américain sur la Libye :

POLITIQUE RAMBO

Trente-quatre chasseurs-bombardiers US engagés, cent tonnes de bombes, septante morts au moins, des dizaines de blessés. Pour un attentat terroriste, Reagan dispose d'autres moyens que les feddayin ou la bande à Baader. Le raid américain sur la Libye est un **acte de guerre.** Cette opération de barbouzes s'inscrit parfaitement dans la "doctrine Shultz", version Rambo de la politique de la canonnière. Pur et simple terrorisme d'Etat présenté sous les couleurs de la "légitime défense".

Car le prétexte de détruire le sanctuaire du terrorisme relève de l'intoxication crasse. *Newsweek*, magazine américain, écrivait le 13 janvier 1986 que *"Washington détient des preuves montrant qu'Abou Nidal* (chef d'un groupe palestinien dissident à qui est attribuée la responsabilité de la plupart des attentats, réd.) *est beaucoup plus étroitement lié à la Syrie qu'à l'Iran et à la Libye." "(...) mais,* précise *Newsweek* le 7 avril, *la Syrie et l'Iran sont des objectifs difficiles, bien armés, et le Département d'Etat* (américain) *considère le président syrien Hafez Assad comme un médiateur essentiel au Liban."* Aussi est-ce la Libye qui deviendra aux yeux de la Maison Blanche *"un bon gibier"*, pour reprendre les termes d'un haut fonctionnaire. Les déclarations guerrières du colonel Kadhafi ont servi de prétextes. Et Reagan a préparé depuis plusieurs mois déjà cette agression contre un pays qui ne présente strictement aucun danger pour les USA.

Cependant cette manipulation de l'opinion marche. 70 o/o des citoyens américains approuvent le bombardement de Tripoli et de Benghazi. En Europe, les doutes sont plus grands. Mais c'est la méthode qui est critiquée, non pas le fond. Ainsi un éditorialiste du *Matin* (18 avril 1986) écrit que le raid américain *"défend l'honneur des démocraties"*. Redoutable "honneur" que celui qui s'accommode de la tuerie de civils et d'acte de guerre non déclarée.

Derrière l'écran de fumée de la "légitime défense" se cache le véritable enjeu : la "doctrine Shultz" qui postule la nécessité d'une intervention militaire accrue des Etats-Unis. Cette stratégie "du retour de l'Amérique" vise à redonner aux USA leur rôle de flic du monde. Pour cimenter la "pax americana" partout où leurs intérêts sont en jeu, notamment là où les peuples défient l'ordre impérialiste. En 1983, l'île de la Grenade y passait. Maintenant la "doctrine Shultz" sert à justifier l'aide massive aux contras. Demain, n'en doutons pas, elle sera invoquée pour préconiser une intervention militaire directe au Nicaragua ou ailleurs. Tout cela n'a aucun rapport avec la "lutte contre le terrorisme" ou la "défense de la démocratie". Les idéologues reaganiens préparent le terrain et les esprits à d'autres interventions. Directement ou par contras interposés. Annonçant le raid sur la Libye, Reagan a prévenu : *"Aujourd'hui, nous avons fait ce que nous devions faire. S'il le faut, nous le referons."* Les fauteurs de guerre sont à l'oeuvre !

La Brèche

FORMATION CONTINUE ET RECYCLAGE :

De plus en plus indispensables

En mouvement

NOUVELLES TECHNOLOGIES, RESTRUCTURATIONS :

Sans une solide qualification, sans les moyens d'une formation continue, vous serez NOMBREUX à n'être que le jouet des nouvelles techniques !

L'initiative fédérale **Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis** sera votée cette année.

Elle veut empêcher qu'une large catégorie de travailleurs/euses, mal ou non qualifiée, soit laissée à la merci des patrons.

Tel sera l'enjeu de la votation. Alors **nous avons besoin de TON soutien :**

Fr. 40 000.– pour une formation professionnelle et un recyclage garantis,

Fr. 40 000.– pour une campagne efficace en votation.

Versez au CCP du Comité d'action : CCP 80-31 368, Zurich.

Nous avons notre mot à dire sur notre formation et en voilà l'occasion !

La Commission jeunesse de l'Union syndicale suisse, sa Commission féminine aussi, ainsi que le Syndicat suisse des services publics, la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment se sont déjà tous prononcés en congrès pour le soutien de notre initiative.

TOI AUSSI, tu as ton mot à dire sur ta formation et toi aussi tu peux nous aider : ensemble, nous avons beaucoup à dire !

La pose d'affiches pour la votation nous coûte au moins Fr. 40 000.–.

Avec Fr. 20.–, tu finances une affiche ! Avec Fr. 40.–, tu en finances deux !

Aide-nous à payer ces affiches pour une formation professionnelle et un recyclage garantis.

CCP 80-31 368 Zurich, Comité d'action.

NEUCHÂTEL

14h15 : Fausses-Brayes — haut des Bercles, formation du cortège.
Orateurs : Dan Gallin, secrétaire mondial de l'UITA; Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire de l'USN; Françoise Pitteloud, OSEO.
de 16h à 20h : Fête populaire et animation musicale sur la zone piétonne. Stands.
Org. : Union syndicale de Neuchâtel et environs. Soutenue par : PSN, PSO, POP, CLI, PCI, ATEES, PCE.

NEUCHÂTEL, mercredi 30 avril, 20h, Centre des loisirs
(Boîne 31)

CONFÉRENCE avec
Jorge Alberto Calderon Hernandez et Alfredo H. Repreza, ouvriers, membres de FENASTRAS

Org. : Comité Nicaragua — El Salvador, Neuchâtel et USN

BIENNE

BIENNE, jeudi 1er Mai, 20h
Salle paroissiale de Saint-Paul
(Blumenrain 24)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
"Etre syndiqué au Salvador"
avec Alfredo Repreza et Jorge Hernandez

Org. : Comité Amérique centrale, Bienne

LAUSANNE

16h : Avenue du Tribunal-Fédéral, formation du cortège. Arrivée au Casino de Montbenon.
Orateurs : Christiane Brunner, Dario Robbiani, Ergin Polater (17h, Casino).
dès 15h30 : le clown Silac au Casino pour les enfants.
dès 18h : au Casino avec Jef, la Clique, Barrigue et Pecub. Boissons et repas.
20h : Soirée de gala avec José Barrense-Dias, Lova Golovtchiner, Silac.
22h : Bal avec l'orchestre Formule x 2.
Entrée Fr. 5.–.
Org. : Comité d'organisation du 1er Mai à Lausanne — solidarité.

LE NICARAGUA survivra-t-il ?

LAUSANNE, samedi 3 mai
Salle de la Vallée de la Jeunesse
(près du giratoire de la Maladière, bus TL No 1 et No 18)

18h : souper latino-américain avec les conférenciers; informations, diaporamas, vidéos, discussions
20h : *Nicaragua de sang et de miel,* film de Félix ZURITA, première
21h : Campagne **Nicaragua doit survivre,** débat, discussion avec :
Maurice Barth, dominicain, de Paris, co-auteur du livre *Le Volcan nicaraguayen;*
René Holenstein, historien;
Mô Massard, secrétariat d'Amérique centrale;
Dominique Ruegsegger, coordinateur de l'action "Bananes du Nica"
23h : Bal avec le groupe *America Libre* et les Colombiens *Eduardo y Julio.*
Entrée Fr. 12.–, ét., 8.–, bal seul 10.–.
Org. : Comité Amérique centrale, Lausanne

FRIBOURG

14h : place du Comptoir, rassemblement pour la manifestation.
Orateurs : Jean Ziegler et Giovanni Coianiz.
Org. : Association pour un 1er Mai unitaire.

FRIBOURG, mercredi 30 avril, 20h, Maison du Peuple, grande salle

SOIRÉE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE avec
– groupes musicaux kurde, zaïrois, latino-américain et suisse;
– dégustation de spécialités culinaires;
– un syndicaliste du Salvador.
Entrée : le ruban du 1er Mai.
Org. : Association pour un 1er Mai unitaire

FÊTE ANTI-APARTHEID
FRIBOURG
vendredi 2 mai, La Spirale
place Petit-Saint-Jean
20h conférence-débat avec *Charles Bill* (Sud-Africain et déserteur).
22h musique avec le groupe de nos potes collégiens, *SKY LAX.*
Org. : SOS Racisme, Fribourg

Lausanne, samedi 10 mai
place Saint-François, 11h
Manifestation silencieuse "jusqu'à ce qu'ils restent"
en solidarité avec les réfugiés
org. : SOS Asile Vaud

FÊTE SUISSES — ÉTRANGERS
MOUDON, samedi 3 mai
Salle de la Douane

Dès 16h, animation avec le groupe de musique *La Clique;* dès 18h, groupes folkloriques, et spécialités culinaires; dès 22h30, bal.
Le matin, dès 09h, place du Marché, groupe folklorique, verrée, œillets.
Org. : Comité Suisses — étrangers de Moudon.

ÀproPSO

GENÈVE :

CONSEIL D'ÉTAT ET RÉFUGIÉS

La politique menée par le Conseil d'Etat genevois qui veut faire croire qu'il a adopté une attitude humanitaire face aux anciens requérants est d'une prafaite hypocrisie. Ce n'est pas l'octroi de quelques permis humanitaires qui va changer en quoi que ce soit la ligne générale de la politique de nos autorités. En effet, ces dernières, influencées par le discours et le score électoral de Vigilance, veulent que l'écrasante majorité des anciens requérants quittent le canton. Voilà le fond de leur politique, une politique que les conseillers d'Etat socialistes acceptent sans opposition aucune; pire, ils la défendent ouvertement et Bernard Ziegler l'applique avec un zèle révoltant.

Nous sommes opposés à toute campagne qui laisse entendre que "la barque est pleine" et que certaines restrictions quant à l'accueil de nouveaux réfugiés seraient nécessaires. De tels discours sont incompatibles avec la conscience la plus élémentaire de solidarité internationale. Dans le contexte actuel à Genève, il est indispensable d'abandonner tout discours timoré dans ce domaine et de mener une campagne d'information claire pour une véritable politique d'asile et d'organiser des actions dont le but n'est pas d'aménager des renvois mais de s'y opposer.

Cependant, une réelle politique d'asile doit être complétée par une politique de solidarité internationale en apportant notre soutien aux mouvements de libération nationale, en demandant la rupture des relations diplomatiques avec tous les régimes dictatoriaux et en augmentant l'aide au développement.

Quant aux sentiments racistes, il ne suffit pas de vouloir les combattre par des discours exclusivement humanitaires. Il faut que les organisations syndicales et politiques de gauche changent l'ensemble de leur discours mais aussi leur pratique. La politique "La Suisse d'abord" mène inéluctablement à un réalisme qui consiste à s'adapter au discours de Vigilance et parfois même à le légitimer. Il est indispensable de remplacer ce discours, fondamentalement nationaliste, par un discours internationaliste qui consiste à placer au centre des préoccupations les intérêts de l'ensemble des travailleurs et des couches défavorisées ici et dans le monde entier. Ensuite, il s'agit de mener une politique qui permette d'améliorer la situation sociale (logement, transports, AVS, salaires) des couches populaires et d'organiser des campagnes qui montrent clairement que le responsable de cette situation n'est pas le réfugié ou l'immigré mais le banquier, le spéculateur immobilier, le patron, l'Etat.

PSO — Genève

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Raid américain sur la Libye : politique Rambo 1

POLITIQUE
Dans les coffres de la Banque Nationale : l'or dort 3
Trop de vieux à la retraite ? La fable du baudet surchargé 3

SOCIAL
Requérants d'asile : "Considérés comme des menteurs". Interview 4
Travailleurs clandestins en Suisse : exploitables à merci. Interview 4
Ateliers protégés pour chômeurs : la "promotion" des oubliés ! 5
Capitalisme et crise 5
Nouvelles technologies : comprendre pour agir 8
"Il faut que l'être humain demeure" 8

DOSSIER
Recyclage, formation continue : la devise patronale : "Débrouille-toi !" 6 - 7
Une proposition concrète 7

INTERNATIONAL
AMÉRIQUE CENTRALE : Contadora dans l'impasse 9
L'ARGENTINE, marchand de canons : des armes pour la contra 9
Nestlé aux PHILIPPINES : juste un sucre aux travailleurs 10
Notes internationales 10

À LIRE
La mort de Simone de Beauvoir : une femme libre 11

L'ÉVÉNEMENT
POLOGNE : Solidarnośc aujourd'hui 12

abonnez-vous

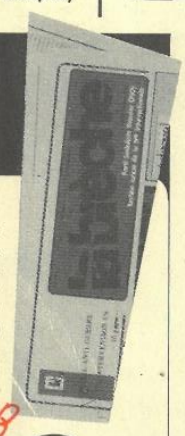

Abonnements à *La Brèche* :

une année, enveloppe ouverte	55.–
une année, enveloppe fermée	65.–
une année, étranger (Europe)	80.–
abonnement de soutien	100.–
abonnement d'essai (7 num.)	13.– (au lieu de 17 fr. 50)

Administration :
La Brèche, case postale 858
1211 Genève 3
CCP 10 - 25 669 36 JJ 18

Rédaction :
La Brèche, 3, rue Chaucrau
1003 Lausanne, 021/ 20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :

prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IVe Internationale

Adresses des sections romandes
Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche

case postale 13, 2500 Bienne 4, 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02
3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

Dans les coffres de la Banque Nationale :

Deux mille six cent soixante-sept millions de francs (2,6 milliards si vous préférez) – voilà le solde positif affiché pour 1985 par la Banque Nationale, larges amortissements et provisions déduits. Le résultat était du même ordre les années précédentes. Les banques cantonales versent des parts importantes de leurs excédents aux cantons. En Allemagne fédérale, la Deutsche Bundesbank verse normalement chaque année 10 milliards de marks à l'Etat, ce qui correspondrait à environ 1 milliard de francs aux proportions helvétiques. Si la Banque Nationale Suisse (BNS) devait en faire autant pour la caisse fédérale, il y aurait de quoi financer bien des dépenses sociales.

La BNS le pourrait mais elle ne le fait pas. Avec la bénédiction du Conseil fédéral (et de son socialiste aux finances Otto Stich) : l'article 27 de la loi sur la BNS l'oblige à ne verser **que 7,6 millions de francs** *de son "bénéfice net", dont 5,1 millions vont aux cantons à raison de 80 ridicules centimes par tête d'habitant. Le solde,* **99,7 o/o du bénéfice réel,** *s'accumule en "réserves de crise monétaire", qui comptent déjà un joli paquet de 13,5 milliards de francs. A cela s'ajoute une autre réserve spéciale pour les "corrections de cours des monnaies", qui ont amplement suffi, l'an dernier, à éponger les fortes pertes dues à la chute du dollar.*

L'OR DORT

La BNS n'est pas une banque comme les autres. Elle doit "régler le cours de la monnaie" (émission de billets, crédits aux banques), en n'injectant pas trop pour éviter l'inflation et suffisamment pour ne pas freiner l'économie. Ce rôle exige, évidemment, de fortes réserves. Mais tout est question de mesure ! 2600 tonnes d'or dorment déjà dans les coffres de la BNS. Dans ses comptes, elle les estime à 4595 35/47 francs le kilo, alors que son prix actuel oscille autour de 21 000 francs ! Cette réserve d'or, à elle seule, représente 40 milliards de francs (un peu moins qu'un budget annuel de tous les pouvoirs publics, Confédération, cantons et communes). Et on peut parier que les autres réserves, immobilières ou en papiers-valeur, comptent encore quelques bons milliards.

L'ancien président de la BNS, Fritz Leutwiler, avait lui-même admis qu'elle pourrait verser 500 millions par an à la caisse fédérale. En fait, c'est d'un bon milliard qu'il faudrait parler, sans mettre le moins du monde en cause la sécurité de la banque. Mais la BNS, en dépit de son mandat, opère comme une banque ordinaire : elle place ses masses de dollars à un taux élevé, encaisse les intérêts de ses crédits aux banques, peut acheter et vendre des papiers-valeur qui lui rapportent gros. Les 2,6 milliards de bénéfice de cette année sont le fruit de pareilles opérations. Elle n'a aucune raison de s'asseoir dessus, elle doit le verser aux pouvoirs publics.

Il faudrait, pour l'y forcer, réviser les vieilles lois de 1905 et 1953 qui fixent les obligations de la BNS. Celle de 1905 est digne du musée, avec ses 80 centimes versés par habitant. Elle oblige d'ailleurs la BNS à convertir ses devises en or, mais cet article n'a pas été appliqué, sur simple décision du Conseil fédéral, dès six mois après l'entrée en vigueur de la loi... Qu'on ne dise donc pas que les autorités ne peuvent rien faire. D'autant plus que la loi actuelle prévoit que la BNS, si ses bénéfices excèdent ce qu'elle doit obligatoirement verser, peut en distribuer un tiers à la Confédération et le reste aux cantons. Mais ni le Conseil fédéral, ni la BNS ne le font.

Et non pas pour des motifs économiques. La véritable raison est ailleurs, comme l'a ouvertement expliqué le représentant patronal **Hans Letsch** *: il faut juguler les recettes de la Confédération pour mettre un frein aux revendications en matière sociale. Logique de classe, bourgeoise et brutale, qui prévaut maintenant depuis plus de dix ans.*

J. Steiger

Trop de vieux à la retraite ?

La fable du baudet surchargé

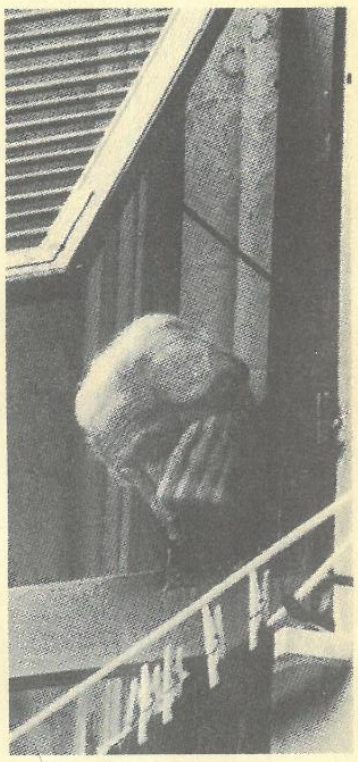

"Le vieillissement de la population menace à brève échéance l'équilibre financier de l'AVS." **Tel est en substance, depuis deux ans environ, l'argument invoqué par tous les politiciens bourgeois, justifié par d'éminents professeurs et repris par la presse pour s'en prendre à la sécurité sociale. Cette campagne a une fonction préventive immédiate : bloquer la 10e révision de l'AVS (retraite flexible, égalité des sexes) et couler l'initiative (PSO, POCH, PdT) pour la retraite à 62/60 ans. Et ces messieurs ne se gênent pas pour demander déjà pire, la retraite à 65 ans pour les femmes ou le démontage des rentes par exemple.**

Ils font tant de bruit que même l'ancien conseiller fédéral Tschudi, "père de l'AVS", et le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Adelrich Schuler, sont sortis de leur réserve habituelle. L'un et l'autre, interrogés par la presse, ont souligné que l'AVS est parfaitement solide et doit même être un peu améliorée. Pour Schuler, une augmentation des cotisations de l'ordre de 1,5 o/o du salaire suffirait, à long terme, pour maintenir l'équilibre financier de l'AVS tout en réalisant les principes d'égalité pour les femmes. Nous avions estimé une proportion analogue en lançant l'initiative pour la retraite à 62/60 ans.

Plus de vieux ou moins de jeunes ?

Le vieillissement de la population est incontestable et significatif. En 1900, 5,8 o/o de la population avait plus de 65 ans. En 1980, cette proportion a doublé, et atteint 11,4 o/o. L'amélioration de l'espérance de vie en est un facteur. Mais la croissance de cette proportion est due, encore plus fortement, au recul des jeunes générations : en 1900, 42,5 o/o de la population avait moins de 20 ans, cette part est de 27,2 o/o en 1980. Le tableau ci-contre, qui l'illustre, montre en même temps que, de 1900 à 1980, **la part de la population active a augmenté et non diminué,** passant de 53,7 o/o à 61,4 o/o de la population totale !

On sait que la population active doit financer non seulement les retraités, mais aussi les enfants et les jeunes en formation. Les parents en savent quelque chose, mais même les célibataires paient, par l'impôt, le système scolaire. Si on **cumule** les dépenses pour les retraités et les jeunes payées par ceux qui travaillent, on constate qu'elles n'ont **guère changé** sur plusieurs décennies, malgré la hausse des coûts de formation. Le professeur Walter Wittmann, radical bon teint, peut remballer ses démonstrations sur le prétendu *"baudet surchargé"* de la sécurité sociale, par quoi il entend que les travailleurs sont les pauvres ânes qui paient pour les retraités.

Qu'est-ce qui nous attend ?

L'espérance de vie va encore s'élever, bien qu'elle atteigne bientôt sa limite plus ou moins naturelle. Mais surtout, la **part** des retraités dans la population totale va continuer à s'accroître parce que le recul des naissances, depuis 1964 surtout, réduit la proportion de la jeune génération.

Pour l'AVS, ce fait implique que les cotisants (la population active) devront payer toujours plus de rentes. L'Office fédéral des assurances sociales a même fait une estimation jusqu'en l'an 2030 ! Mais ses chiffres ne sont fiables que jusqu'en l'an 2005 et indiquent que si 1000 cotisants paient, en 1985, 281 rentes-vieillesse[1], ils devront en payer 360 en l'an 2005 (et même 557 en l'an 2030 !).

Cette forte croissance n'est pas aussi dramatique qu'elle paraît. Le nombre des rentes augmentera en 20 ans de **1,2 o/o seulement par an.** Il faudrait donc hausser de 0,1 o/o la part des salaires versée chaque année en cotisation AVS pour couvrir cette augmentation des rentes. La plus minime adaptation des salaires compenserait largement cette dépense pour le travailleur. Et l'AVS a même mis au point un "mécanisme d'épargne" qui permet de ne pas augmenter les cotisations si les salaires augmentaient d'un peu plus de 2 o/o par an – ce qui correspondrait à la hausse de la productivité d'ailleurs.

Quant aux prévisions démographiques au-delà de l'an 2005, elles sont pratiquement impossibles. Elles dépendent du nombre des naissances dont le recul n'est nullement programmé. En 1920 déjà, la Suisse avait connu un recul des naissances prolongé suite au passage d'une société essentiellement agraire à la société industrielle. Les naissances étaient de 28 pour mille habitants par an entre 1870 et 1900. En 1920, elles n'étaient plus que de 19,5 pour mille et dans les années de crise (1936/40) elles sont tombées à un premier seuil de 13 pour mille. Tous les politiciens avaient alors crié à la menace d'une mort lente de la Suisse...

Les ressources existent

Il faut donc trouver les ressources pour ne pas laisser les retraités dans un ghetto de misère. Et ces moyens existent. A ceux qui se permettent de jouer les "jeunes" contre les "vieux", rappelons que la majorité des jeunes vieillira et que toute amélioration de l'AVS contribue à préparer leur avenir.

Evidemment, les milieux patronaux sont d'un autre avis, car ils veulent redistribuer le revenu national en faveur des profits et non des personnes âgées : *"L'AVS doit s'en sortir sans accroître ses recettes"*, écrit Fritz Ebner, secrétaire du Vorort, dans la *Neue Zürcher Zeitung* (20 mars 1986). Et il y va de son paquet de diminution des prestations, dont évidemment la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes.

Il faut refuser en bloc tous ces projets. L'amélioration de l'AVS, et notamment l'abaissement de l'âge de la retraite pour tous, est parfaitement possible, socialement et économiquement. Qu'on ne nous prenne pas pour des ânes !

J. Steiger

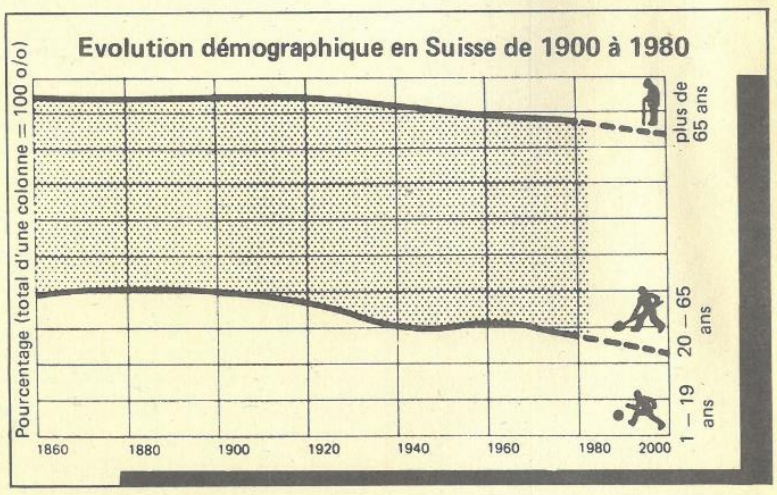

1. L'OFAS entend par là le nombre des rentes complètes pour personnes seules, incluant les rentes de couple, les rentes partielles et complémentaires en les recalculant en rentes complètes. On a pu lire que 1 million de rentes devrait être versé en l'an 2000 pour des immigrés repartis chez eux. Mais il s'agit en grande partie de très petites rentes partielles.

Requérants d'asile :

«CONSIDÉRÉS COMME DES MENTEURS»

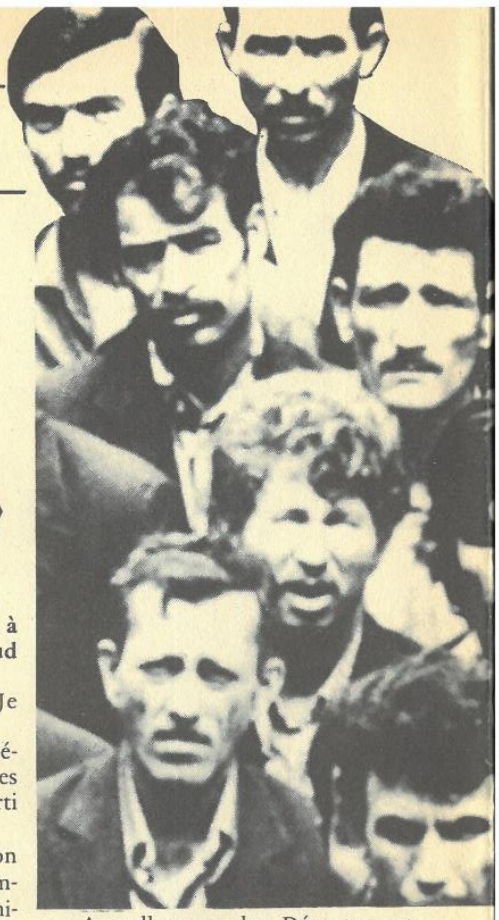

Dans *La Brèche* du 29 mars 1986, nous avions présenté la brochure *Asile au pays des merveilles* consacrée à la politique d'asile suisse. Une série d'exemples soulignant l'arbitraire en vigueur y sont décrits. Nous publions aujourd'hui l'interview d'un membre de la permanence juridique de SOS Asile Vaud. Son témoignage confirme le climat de dégradation qui empreigne le débat sur l'asile.

La Brèche : **Pourquoi une pareille dégradation dans la politique d'asile suisse ?**

— Les raisons de fond ont déjà été données dans le dossier que vous avez publié dans *La Brèche* (No 356, 1er février 1986). Compte tenu du consensus politique général qui règne en Suisse sur la question du contingentement des étrangers, la fermeture des frontières aux réfugiés ne saurait étonner. La rupture de ce consensus est par conséquent une condition pour l'instauration d'une politique d'asile réellement ouverte. Il est important qu'on y réfléchisse, surtout au sein de la gauche progressiste !

Ceci dit, la débâcle est inscrite dans la loi sur l'asile elle-même. Steinauer (auteur d'*Asile au pays des merveilles,* réd.) l'a expliqué : la Suisse ne reconnaît pas un droit subjectif à l'asile. La prétention des requérants est considérée comme nulle. La loi fixe en termes hypergénéraux les conditions à remplir pour accorder éventuellement l'asile à un requérant. C'est la porte grande ouverte aux pressions de l'extrême-droite. La gravité d'un régime répressif, le risque d'emprisonnement sous l'arbitraire d'une dictature militaire sont une affaire d'appréciation d'un fonctionnaire ne risquant rien dans son bureau à Berne.

Aucun requérant ou presque ne peut prouver la véracité de ses dires. Les vérifications sont en général impossibles. Le département de Mme Kopp n'a de comptes à rendre à personne.

Il suffit alors que les préposés aient reçu la directive de considérer tous les requérants comme des menteurs pour que l'asile soit refusé dans 95 o/o des cas. Et ceci même sans changement de la loi. A l'instar du *Blick* (journal à sensation alémanique), une partie importante de l'opinion publique, les partis bourgeois et l'écrasante majorité du parlement parlent ouvertement des réfugiés en ces termes. Ainsi on en est là : la Suisse n'a plus de politique d'asile mais uniquement une politique de dissuasion et de refoulement.

J'en veux pour preuve la rigueur tatillonne avec laquelle le département de Mme Kopp applique les règles administratives. Le non-respect d'un délai par le requérant, ne serait-ce que d'un jour, est absolument fatal. Le cas est classé et aucune preuve ultérieure du sérieux des menaces qui pèsent sur le candidat ne fera changer d'avis les fonctionnaires de Mme Kopp. Le requérant a perdu toute chance d'être entendu et sera renvoyé sans scrupules. La disproportion entre cause et effets est manifeste, mais la notion de la proportionnalité n'existe pas en matière de droit d'asile.

*** N'est-ce pas étonnant de voir des juristes instruits capables d'un pareil cynisme ?**

— C'est effectivement curieux. Tu sais que d'ex-fonctionnaires ont dénoncé publiquement le fonctionnement interne des services fédéraux qui tranchent les demandes d'asile (voir *La Brèche,* No 359, 15 mars 1986). Cette situation ne peut conduire qu'à la sélection d'un nombre croissant de fonctionnaires d'extrême droite. Car enfin, pour un copain authentique de Markus Ruf ce genre de boulot est une aubaine. Il peut sévir à volonté et quasiment sans contrôle pour autant qu'il se contente de dire **non** aux candidats à l'asile.

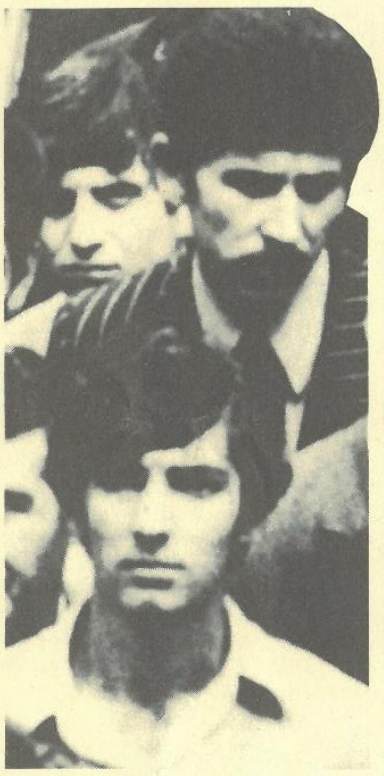

*** Dans ces conditions, ton travail à la permanence de SOS Asile Vaud est un peu désespérant ?**

— C'est plutôt révoltant. Je donne deux exemples.

Une astuce des enquêteurs fédéraux est de tester les connaissances historiques du requérant sur le parti dont il se réclame.

C'est effectivement un bon moyen pour différencier les membres à part entière des sympathisants. Or au Chili, au Zaïre ou en Turquie, les forces de "l'ordre" ne répriment pas que les militants à part entière. Au contraire : emprisonner, torturer, intimider et interroger les sympathisants relèvent, dans tous ces pays, de la routine policière. C'est une méthode idéale pour obtenir des renseignements sur les militants vraiment recherchés et pour isoler ces derniers de la population. En refusant de reconnaître la répression qui s'abat sur ceux qui ne font que suivre les organisations politiques, la Suisse se rend directement complice des méthodes pratiquées par ces régimes dictatoriaux.

A part cela, il est déjà utile d'aider les requérants à prolonger quelque peu leur séjour en Suisse. Même si le taux d'acceptation des demandes d'asile est actuellement dérisoire. Car les 95 o/o de requérants refusés ne savent, la plupart du temps, absolument plus quoi faire. La majorité refuse de rentrer au pays. Or, il faut savoir qu'un requérant d'asile refusé par la Suisse n'a quasiment plus aucune chance d'être admis dans un autre pays...

*** Obtenir quelques semaines ou quelques mois de sursis en plus, n'est-ce pas un pis-aller ?**

— Laisse-moi, pour te répondre, parler du deuxième exemple de la politique révoltante en matière d'asile.

Actuellement le Département fédéral de Justice et Police considère froidement que les requérants non admis par la Suisse sont aptes au retour dans leur pays. En d'autres termes, Mme Kopp est prête à prendre des risques énormes sur le plan humain. La pratique de la permanence montre qu'il est tout aussi difficile de trouver un réfugié "sûrement vrai" au sens de l'application actuelle de la loi, qu'un réfugié "sûrement faux"; et ceci indépendamment de toute attitude idéologique ou politique sur la question. Une part des réfugiés qui ne sont ni "sûrement vrais" ni "sûrement faux" courent néanmoins des risques réels en rentrant dans leur pays. La Confédération a tout simplement renoncé à reconnaître ce risque.

Le travail de la permanence nous fournit quotidiennement des preuves de l'irresponsabilité de cette attitude qui, d'ailleurs, est contraire à la convention de 1951 signée par la Suisse. Je crois que, dans les circonstances présentes, c'est un objectif important que de faire revenir la Confédération sur ce point, c'est-à-dire au respect de la convention de 1951. A mon avis, c'est un objectif de lutte essentiel pour les mois à venir et qui de surcroît permet de lancer des mobilisations concrètes !

Propos recueillis par U. Faucher

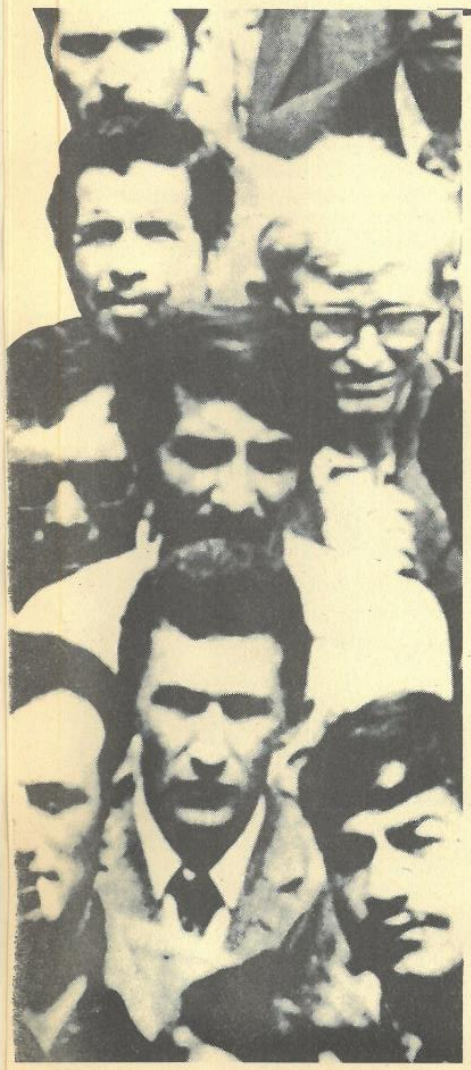

Travailleurs clandestins en Suisse :

Exploitables à merci

Le livre de Günter Wallraff, maintenant traduit en français [1] (cf. *La Brèche,* No 359, 15 mars 1986), a crûment mis en lumière l'exploitation sans borne des travailleurs clandestins. Esclaves du monde moderne, privés de tous droits, les travailleurs au noir existent dans tous les pays. En Suisse aussi comme nous l'explique ici un secrétaire turc de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP).

La Brèche : **Wallraff estime dans son enquête à 1,5 million le nombre de travailleurs temporaires en Allemagne fédérale. Depuis la parution de son bouquin, quelque 1500 procédures pénales sont en cours pour cause de travail au noir. Ce phénomène est-il aussi vaste en Suisse ?**

— Il y a en Suisse des firmes de travail temporaire, ces boîtes spécialisées dans la location de la main-d'œuvre temporaire. Certaines visent tout particulièrement le secteur du bâtiment. Mais on ignore dans quelle mesure les conditions de travail sont contrôlées et quels sont les salaires horaires effectivement payés.

*** Connais-tu des boîtes temporaires qui louent du travail au noir ?**

— Oui. Il en existe qui font dans le travail clandestin et qui versent des salaires de misère, évidemment sans sécurité sociale. A Winterthour notamment dans la construction.

*** Quelles sont les branches qui recourent le plus au travail au noir ?**

— L'agriculture, l'hôtellerie-restauration et le bâtiment. Les estimations tournent autour des **10 000 travailleurs au noir** en Suisse.

*** Et le niveau des salaires pratiqués ?**

— Il y a bien sûr de fortes différences. Les plus bas se trouvent dans l'agriculture : entre 600 et 800 francs mensuels, plus la nourriture et le logis, mais sans charge sociale ni AVS. Dans la restauration, par contre, le salaire des clandestins correspond souvent à ce qui est versé habituellement au personnel auxiliaire.

Mais les clandestins n'ont pas seulement des salaires dérisoires. S'ils sont victimes d'un accident de travail — et signalons qu'ils sont fréquents dans les secteurs utilisant du travail au noir — ils n'osent souvent pas aller à l'hôpital. Car ils savent que, au cas où on découvre leur situation illégale, ils seront renvoyés illico de Suisse.

*** Un travailleur au noir peut-il s'assurer auprès d'une caisse-maladie ?**

— Oui, sans problème. Et il peut aussi être inscrit à l'AVS. Du reste, de nombreuses communes encaissent des impôts à la source sur le salaire des clandestins.

*** Qu'en est-il du temps de travail ?**

— C'est un problème très difficile. Le clandestin n'a aucun droit, ni aux vacances, ni aux jours fériés. Il travaille pratiquement douze mois sur douze. Bien sûr, il pourrait porter plainte devant un tribunal de prud'hommes qui, éventuellement, lui donnera raison. Mais, par la même occasion, il sera renvoyé de Suisse. C'est pourquoi le travailleur au noir est obligé d'avaler tout ce que le patron exige de lui.

*** En tant que syndicaliste, quelles sont tes propositions pour empêcher l'exploitation du travail clandestin ?**

— Par exemple, ce que Mitterrand a fait il y a quelques années en France : légaliser la situation des clandestins. Evidemment, ça n'est pas encore la solution au problème car il arrivera toujours de nouveaux travailleurs clandestins.

Nous vivons dans une société qui a besoin et qui produit le travail au noir. Partout où le capitalisme existe, il y a forcément des tentatives pour utiliser de la main-d'œuvre bon marché et exploitable à merci. Une véritable solution implique des changements profonds du système.

Propos recueillis par
Denis Lavanchy

1. **Günter Wallraff.** *Tête de Turc.* Editions La Découverte, Paris, mars 1986.

Ateliers protégés pour chômeurs :

LA "PROMOTION" DES OUBLIÉS

Interfoto

De l'atelier de montage aux ateliers protégés. La "promotion économique" pour qui ?

A lire la presse, la crise a disparu dans la région de Neuchâtel. Tout ce que le canton compte de notables bien assis, des radicaux aux socialistes, s'est associé pour peindre le tableau lisse et optimiste de patrons satisfaits de l'augmentation de leurs chiffres d'affaires. On nous présente une réalité plate à deux dimensions : celle des chiffres (statistique démographique, résultats des entreprises) et celle des performances techniques. Que l'on réintroduise la 3e dimension de *l'espace social et économique*, celle de ceux qui travaillent, et les couleurs vives du tableau deviennent rugueuses et ternes.

La réalité des ateliers protégés pour chômeurs (sic !) ne passe évidemment pas par la porte étroite du "Château" (Conseil d'Etat), gardée ou non par un huissier.

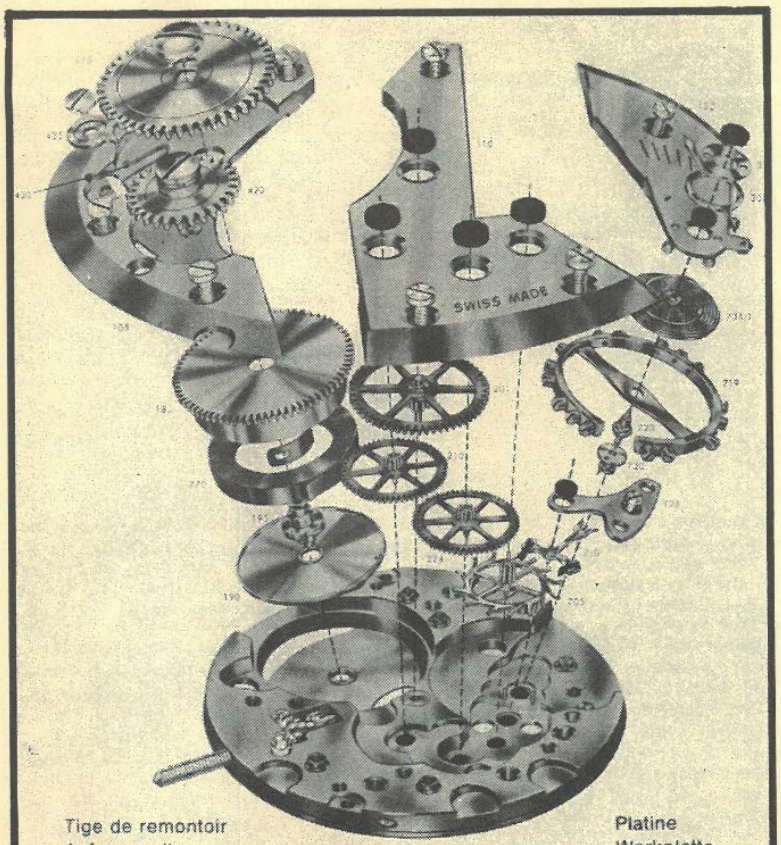

L'horlogerie en pièces détachées : les travailleurs/euses en font les frais.

Le contact... avec les Sugus

Côté discours officiel, les ateliers protégés pour chômeurs sont conçus pour que les personnes sans travail depuis longtemps puissent *"reprendre progressivement (...) contact avec les réalités et les exigences d'une activité professionnelle (...), accomplir un stage de réadaptation (...), afin de mieux discerner les voies et moyens d'une reconversion professionnelle éventuelle future."*[1]

Une ouvrière au chômage (25 ans de travail dans l'horlogerie) dévoile une autre facette : *"On nous faisait trier des Sugus ; un tas pour les bons qui devaient retourner à Suchard, un tas pour les mauvais qui devaient servir de nourriture pour animaux. Quand on n'avait plus rien à faire, ils nous faisaient recommencer... C'était pire que dans une maison de fous !"*

Pourtant l'Etat se vante d'avoir mené une politique de **"promotion économique"** efficace. Tout dépend pour qui !

Potentiellement handicapé

En fait, cette fameuse promotion a "produit" trois catégories sociales :

* **des patrons** heureux, auxquels elle a donné un coup de pouce pour s'inscrire dans le courant de la reprise économique conjoncturelle en Europe et aux USA ;

* **des travailleurs/euses dupé(e)s,** car ils/elles ont dû accepter des baisses de salaires, des conditions de travail plus mauvaises (travail en équipe) et la négation des droits syndicaux, notamment dans les nouvelles entreprises ;

* **des chômeurs de longue durée.**

Pour la première fois depuis des décennies, **le chômage se maintient à un niveau assez élevé malgré la reprise** (1400 chômeurs officiels, dont 440 à Neuchâtel). Pas de quoi trop émouvoir le chef de l'Economie publique, le socialiste P. Dubois. En effet, le Conseil d'Etat a décrété qu'il y avait deux sortes de chômeurs : **les potentiellement actifs,** ceux qui momentanément n'ont pas de travail, mais qui en trouveront bientôt un, parce qu'ils sont qualifiés et ont moins de 40 ans. Et les autres : **ceux que l'on doit "sortir" de la population active,** car après un à deux ans de chômage, il n'y a plus de place pour eux sur un marché du travail hypersélectif. Certains n'hésitent pas à parler de **"handicapés sociaux".** *"Par ce terme, il faut entendre les gens qui, à cause de leur âge, de leur santé fragile, ne peuvent retrouver du travail mais ne remplissent pas les conditions requises pour l'Assurance-invalidité."*[2]

Le ghetto du mépris

Cette opinion avait suscité la colère de G. Annen, vice-président de l'Association suisse des invalides – Neuchâtel (ASI) et président de l'Association de défense des chômeurs. Cette organisation s'était vigoureusement élevée, début 1985, contre la mise en place de ces ateliers protégés pour chômeurs. Ceux-ci devaient faire de la "sous-traitance" en collaboration avec les ateliers protégés pour handicapés (centres ASI). L'Association avait eu raison de dénoncer l'institution de ce **ghetto** pour chômeurs. Aujourd'hui, les témoignages des concernés le confirment.

Une chômeuse, ayant accompli ses *"six mois de bagne minimum"*, témoigne : *"Pendant un mois nous n'avons rien eu à faire. Pourtant nous devions être là ; nous ne devions pas trop parler ; nous devions simplement rester assis et attendre du matin au soir. Puis, nous avons eu 1,2 million de cartes à mettre dans des enveloppes pour les cancéreux (...). Nous devions timbrer quatre fois par jour, à 7h50, 12h, 12h55 et 17h05. Tout le monde gagne 1600 francs par mois. Si nous n'avons pas trouvé de travail après, nous avons droit à 1120 francs par mois (le 70 o/o)."*

La plupart de ces chômeurs/euses ont travaillé pendant des années, notamment dans l'horlogerie. Ils ont acquis une longue expérience professionnelle, aujourd'hui méprisée par les patrons. Leur seul "tort" réside dans leur âge : plus de 40 ans.

Silence : on est sous-traités

Voici en quels termes les "bénéficiaires" des ateliers protégés pour chômeurs décrivent leurs conditions. Une chômeuse : *"Bien qu'étant à la recherche de travail, nous n'avions pas le droit de lire le journal, sauf à la pause, et nous ne pouvions pas téléphoner à un employeur. Dans ce cas, il fallait timbrer, sortir et téléphoner à la Migros."*

Un chômeur : *"Celui qui parle trop est puni... de travail ; on le change d'étage. Les absences pour maladie d'une journée ne sont payées que si le directeur considère que la raison est valable et que le chômeur a un bon comportement. On nous mettait des notes sous forme de couleur (...). D'abord nous étions assis face à face autour d'une table. Puis on nous a mis dos à dos pour que nous ne puissions plus parler."* Concernant l'utilité du travail effectué, écoutons ce témoignage. *"Le directeur et le moniteur venaient du centre ASI d'où ils avaient été renvoyés (...). Tout ça nous faisait devenir dingues. Une fois, le conseiller d'Etat P. Dubois a fait une visite. Ils nous ont donné des Sugus déjà triés à retrier pour faire croire que nous avions quelque chose à faire. Finalement nous ne l'avons même pas vu à notre étage et quand il est reparti, ils ont tout mis à la décharge !"*

Pas folles, les entreprises ont compris ce qu'elles peuvent tirer des ateliers protégés. Ainsi cette chômeuse qui relève à juste titre : *"Certaines entreprises qui ont licencié en 1982 profitent de cet atelier pour nous faire faire du travail de sous-traitance bon marché et sans devoir engager du personnel.* **Piquerez** (entreprise horlogère à la Neuveville) *a apporté trois machines à monter les barettes pour occuper trois chômeuses en sous-traitance dans cet atelier (...). Nous avons également dû nettoyer une grande quantité de chemises (de bureau) en plastique."*

Une trentaine de personnes sont en permanence dans cet atelier. Le ghetto pour les chômeurs, c'est à La Chaux-de-Fonds, rue Jaquet-Droz 38.

P.-Y. Oppikofer

1. *Rapport du Département de l'économie publique*, 1985, p. 8.
2. *Journal suisse des invalides*, septembre 1985, No 96.

CAPITALISME ET CRISE

JEUNES ET AU CHÔMAGE

L'OCDE, qui regroupe les principaux pays industrialisés, fait des prévisions. Dur, dur ! Pour 1986, elle annonce **23 o/o** de chômage parmi les jeunes (les moins de vingt-cinq ans) dans les quatre grands pays européens (Angleterre, Allemagne fédérale, Italie, France). Concernant ce dernier pays, **un jeune Français sur trois** connaîtra le chômage cette année : 31 o/o en 1986 contre 29 o/o en 1985 et 26 o/o en 1984. Plus inquiétant encore, la durée du chômage s'accroît nettement. Si en février 1981, 12 o/o étaient sans travail depuis un an et plus, en février 1986 cette proportion atteignait 19 o/o. Et en plus des jeunes chômeurs, il faut ajouter les "emplois précaires". Ainsi, selon une enquête de l'INSEE, *"près d'un actif de moins de vingt-cinq ans sur deux découvre le monde du travail soit en étant privé d'emploi, soit par une succession de petits boulots précaires et peu qualifiés"* (*Le Monde*, 6/7 avril 1986).

Le gouvernement Fabius avait tenté d'y remédier en créant les fameux TUC (travaux d'utilités collectives), spécialement conçus pour les jeunes. Mais ces espèces de stages de formation ne garantissent en rien une véritable insertion professionnelle durable. D'après une étude du CEREQ (Centre français d'études et de recherches sur les qualifications), un an et demi après leur entrée en stage *"un jeune sur cinq est encore en stage, 20,8 o/o ont un emploi, 44,5 o/o sont inscrits au chômage et 9,3 o/o sont classés comme inactifs"*. L'attente est d'autant plus longue pour les jeunes qui n'ont qu'une faible formation ou pas de formation du tout.

Le nouveau gouvernement Chirac, lui, empoigne le problème à la racine. Il vient de nommer Cyrille "surdoué" – le jeune informaticien de quinze ans qui avait dialogué avec Mitterrand dans l'émission *Ça nous intéresse, Monsieur le président* – chargé de mission. De quelle mission s'agit-il ? S'occuper de l'avenir des jeunes, de leurs aspirations. Le Mozart de la console va *"cogiter pour ceux qui (...), en l'an 2000, entreront dans la vie active"*. Attention les aminches, ça va barder !

Burke

Recyclage, formation continue :

La devise patronale : «Débrouille-toi»

Le progrès technique s'accélère, les nouvelles technologies se généralisent, dans un contexte de crise et de concurrence accrue. L'organisation du travail en est bouleversée : des qualifications disparaissent, changent, se créent. Même si les nouvelles technologies progressent de manière différenciée, sélective, et pas toujours aussi vite qu'on peut le croire, leur extension reste indéniable. On estime que* deux métiers sur trois de l'an 2000 ne sont pas encore connus. *Chacun(e) de nous doit compter qu'il changera trois ou quatre fois de profession dans sa vie. Le temps du "métier pour la vie" est révolu. Mais quelles possibilités s'offrent aux travailleurs d'adapter leur formation ?

Cette évolution technique **déplace le centre de gravité de la formation professionnelle : de la formation de base initiale vers la formation continue** [1]. Il s'agit donc de repenser la conception et le contenu de la formation à chaque étape de la vie active – d'autant que l'actuel système reste largement fonction du vieux modèle d'apprentissage d'"un métier pour la vie".

L'Union syndicale suisse (USS) [2] en a tiré deux conclusions : d'abord, elle exige une refonte des 300 formations officiellement reconnues aujourd'hui, leur "déspécialisation", en les réunissant dans des domaines professionnels plus vastes ; elle veut favoriser ainsi, d'autre part, une formation plus adaptée à l'acquisition de qualifications de base qui permettent ensuite l'adaptation aux changements de qualification.

UNE NÉCESSITÉ : SE RECYCLER

Mais un tel postulat, pour correct qu'il soit, implique d'aller au bout des choses et de considérer la formation continue pour ce qu'elle sera toujours davantage à l'avenir : **la règle et non l'exception.** En d'autres termes, le problème n'est plus individuel (selon la devise en vigueur : "débrouille-toi"), **mais devient social** et requiert des solutions d'ensemble.

Les jeunes qui entrent en apprentissage ne sont pas les seuls concernés. Tous les travailleurs y sont confrontés et c'est dire la menace de marginalisation qui pèse sur toute une couche de travailleurs adultes : travailleurs âgés, femmes qui veulent retravailler, immigrés, etc. pour qui les carences de formation de base et de formation continue, doublées des obstacles linguistiques et culturels, peuvent rendre impraticable le passage aux nouvelles qualifications exigées.

La nécessité de "se recycler" (terme ambigu, car on l'emploie en général pour parler des déchets !) s'accentue aussi à cause de la crise. Malgré les particularités de son marché du travail et en dépit de la reprise économique conjoncturelle, la Suisse va connaître un chômage permanent et peut-être plus étendu. Les statistiques l'annoncent, de manière déformée et implicite :

* 330 000 postes de travail ont été supprimés dans la crise de 1974-1976. Officiellement, le chômage n'avait alors augmenté que de 25 000 chômeurs.
* 65 000 postes de travail ont disparu dans la récession de 1982-1983. A nouveau le chômage officiel augmentait de 25 000 chômeurs.
* En 1984, l'évolution des chômeurs officiellement enregistrés correspondait, à un milier près, à la variation des personnes actives en emploi. Le "robinet" des travailleurs immigrés ou des femmes expédiées au foyer ne joue plus aussi bien.
* Que donnera la prochaine récession (en 1987-1988...) ? Toutes les craintes se justifient si on suit la tendance révélée par ces chiffres.

Or plus le nombre des chômeurs est grand, plus les mesures de reconversion professionnelle deviennent indispensables. Aujourd'hui déjà – alors que le marché du travail est plutôt "à l'embauche" – une bonne partie des 20 000 à 25 000 chômeurs n'ont pas d'emploi faute de qualifications professionnelles adaptées et à cause d'un **déficit de formation.** Le CEAT [3] note que les 8000 chômeurs difficiles à placer sont ceux *"dont la rentabilité immédiate n'est pas assurée, dont les qualifications professionnelles sont dépassées et ceux dont on met en doute la motivation au travail ou les aptitudes personnelles à s'adapter..."*

La question est donc posée : dans quelle mesure le système actuel de formation continue et de recyclage répond-il aux défis évoqués ici ?

PEU D'EFFORTS, BIEN DES DISCRIMINATIONS

Le perfectionnement professionnel (et partiellement le recyclage) est défini, sur le plan **légal,** par la Loi sur la formation professionnelle (LFP, art. 41 et 50). Elle accorde des subventions fédérales pour l'obtention d'un certificat de fin d'apprentissage (CFC, Certificat fédéral de capacité) en cours d'emploi et aux institutions de perfectionnement professionnel, de recyclage, de préparation aux hautes écoles techniques et spécialisées. Cette loi n'a donc qu'un caractère **d'appui** aux différents cours de perfectionnement professionnel.

Il n'existe pas de politique de formation continue cohérente. Très dispersée, il est hasardeux d'en avoir une vue d'ensemble. Mais un certain nombre de constats contrastent avec l'autosatisfaction officielle :

* Seuls 2 o/o des CFC concernent des adultes. Les entreprises sont en effet peu disposées à soutenir un adulte non qualifié qui veut rattraper une formation. La situation est encore bien plus dramatique pour une femme qui veut retravailler.
* Selon une enquête de 1980 effectuée par SCOPE, 60 o/o de tous les travailleurs ont pu se perfectionner au moins une fois dans leur vie active. Mais la répartition par catégorie est révélatrice : **80 o/o pour les cadres, 59 o/o pour les employés et fonctionnaires, 37 o/o pour les ouvriers.** Ces proportions sont **restées stables de 1970 à 1980** [4]. Le perfectionnement professionnel actuel est ainsi un nouvel instrument de **sélection** qui privilégie ceux qui ont déjà une qualification et creuse l'écart avec les moins favorisés – à l'encontre des besoins que crée la révolution technologique.
* Le perfectionnement professionnel reste **l'exception, non la règle.** Son responsable chez Georg Fischer S.A. souligne que, dans les 21 plus grandes entreprises industrielles de Suisse, entre 0,3 o/o et 2,0 o/o de tous les travailleurs seraient touchés par le perfectionnement et le recyclage. En 1983, les frais engagés par travailleurs (sans les apprentis) atteignaient la somme astronomique de 13,37 francs !!!
* Les entreprises, en outre, **dosent leurs efforts selon la conjoncture.** L'investissement dans la formation n'est pas rentable à court terme et elles économisent donc en priorité dans ce domaine en période de récession. Dans les mêmes 21 entreprises, les effectifs du personnel ont diminué de 18 o/o entre 1978 et 1983, ceux des responsables de la formation de 52 o/o ! [5]
* Le système actuel, dans sa structure comme dans son contenu, reste axé sur la **préparation à une carrière, à la formation d'une élite :** Ecole professionnelle supérieure, Technicum du soir, etc. Il n'est pas conçu pour ouvrir la formation continue à toutes et tous. L'absence d'un **congé de formation payé,** légal et généralisé, le prouve à sa manière. Bien des travailleurs en paient le prix avec les nouvelles technologies. Selon Gonon, Straumann et Balmer [6], *"les possibilités de recyclage et de perfectionnement professionnel offertes aux travailleurs âgés sont très limitées dans les entreprises. Un fossé sépare les cours d'adaptation rapide d'un ou plusieurs jours du perfectionnement professionnel offert aux cadres d'entreprise. Malgré des efforts individuels, rares sont ceux qui peuvent accéder aux nouvelles technologies de manière professionnelle et adéquate.*

Un véritable droit au recyclage : premier pas dans la lutte contre le chôm

Ils en sont souvent réduits à des offres d'écoles ou d'instituts privés. Les nouvelles technologies n'ont pas seulement réintroduit avec force le travail en équipe, mais conduisent aussi, dans la production, à se former sur ses soirées et son temps libre... L'ordinateur à domicile et les cours du soir sont le corollaire des innovations technologiques. Les cours offerts le soir ne répondent souvent pas aux besoins des travailleurs qualifiés. Ils sont trop élémentaires ou inadaptés aux problèmes que posent, dans l'entreprise, les commandes numériques ou les innovations de production. La déqualification que provoquent les nouvelles technologies est souvent reportée, sans contre-mesures, sur le travailleur individuel. Cette individualisation des problèmes suscite l'insécurité, l'angoisse, la résignation et le désintérêt."

Schématiquement, on peut donc dire que les cours pendant le travail servent à l'adaptation à court terme du travailleur (sauf les cadres) tandis que les cours du soir sont conçus pour une carrière ou comme hobby.

* La formation continue en **informatique** le confirme. Une récente étude patronale estime qu'il faudra, d'ici 1990-1995, couvrir les besoins suivants en personnel **qualifié** : 800 000 utilisateurs d'ordinateurs et 90 000 spécialistes sur ordinateurs. La pénurie prononcée d'ingénieurs et de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine indique déjà le retard de formation. Et qui formera tout ce monde, s'inquiète le patronat ? Faute d'une politique à moyen terme, **l'infrastructure fait défaut.** La Migros a, la première, saisi le potentiel de ce marché : elle a rapidement conquis la première place avec ses "clubs" qui offrent l'accès à l'informatique. Cette "migrolisation" de la formation continue est typique de la situation et on se permettra de douter qu'elle est la voie du salut !

En résumé, **l'impasse** actuelle est due au fait que la formation continue reste conçue comme une question **individuelle et non sociale** et que sa mise en œuvre est laissée à la libre initiative de responsables différents, où l'offre de formation est largement **influencée par des intérêts privés** et où la demande (surtout celle des travailleurs) est bloquée par une série d'obstacles sociaux.

LE RECYCLAGE NE PRÉVIENT RIEN

Pour le **recyclage des chômeurs,** la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) définit certaines bases légales, au chapitre des "mesures préventives" (art. 59). Cette loi prévoit d'améliorer *"l'aptitude au placement"* par la mobilité géographique et/ou professionnelle des chômeurs, le perfectionnement, la formation et l'intégration professionnelle. Elle destine cet appui en priorité aux chômeurs difficiles à placer.

Des **mesures financières** complètent ces principes, en accordant des prestations aux chômeurs qui suivent un cours de formation, aux institutions reconnues qui organisent des cours de formation ou de recyclage pour les chômeurs (au maximum 50 o/o des frais encourus), aux assurés engagés par un employeur pour être initités à un nouvel emploi (pendant les six premiers mois, leur salaire est complété par la LACI vu qu'ils ne peuvent travailler à plein rendement pour l'entreprise). L'ensemble de ces mesures se répartit en mesures **individuelles** au chômeur et mesures **collectives** d'aide à des initiatives concernant plusieurs chômeurs.

En 1984, les Offices du travail cantonaux ont accepté 4000 demandes de cours, en 1985, 5000 (pour 40 types de cours) et 101 demandes de subvention ont été présentées à l'OFIAMT pour l'organisation du recyclage (71 en 1985). Un an et demi après l'application de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, une étude[7] dresse le bilan suivant : *"Les dispositions légales ont pour conséquence d'attribuer la responsabilité de la mise en oeuvre des mesures préventives, respectivement aux Offices cantonaux et communaux de l'emploi et aux partenaires régionaux... Cette responsabilité n'est pourtant suivie que de peu d'effet. L'attitude la plus répandue (...) est la passivité de la plupart des partenaires concernés : chômeurs et entreprises, partenaires sociaux, institutions de formation et services administratifs."*

Qui s'en étonnera ? Le chômage est psychologiquement dur à accepter et pousse à la résignation, à l'isolement ; l'abîme entre la qualification acquise et celle que requiert une nouvelle profession n'est pas pour faire avancer les choses. Pour les entreprises, le chômeur ne fait plus partie du personnel et elles se dédouannent en disant que l'Etat doit prendre en charge le chômage : la socialisation des pertes, en clair ! Mieux vaut pour elles embaucher un travailleur qualifié que recycler un chômeur. Côté syndical, l'initiative n'existe guère tant ils sont absorbés par la gestion immédiate du chômage et les pouvoirs publics enfin (dont le rôle est subsidiaire, selon la loi) n'ont souvent ni les moyens ni les compétences de diriger les opérations, notamment les Offices de l'emploi.

CARENCES PRÉVISIBLES

La conclusion s'impose : les "mesures préventives" qui existent sur le papier sont **sous-utilisées, inappliquées** même là où elles seraient possibles.

A cela s'ajoute un second obstacle. Selon la loi, ces "mesures préventives" sont destinées aux chômeurs difficiles à placer. **Or c'est le contraire qui se produit :** les chômeurs les plus "favorisés" en bénéficient tandis que les autres n'y ont pas accès[8]. Les mesures individuelles sont, de fait, utilisées surtout par des chômeurs qui disposent déjà d'atouts pour se réinsérer professionnellement et les mesures collectives sont rares et se heurtent à de constantes difficultés.

Toutes ces limites de la prétendue "prévention" étaient... largement prévisibles ! Il fallait être naïf ou malintentionné pour croire que ces mesures offriraient aux chômeurs les moyens de se former en quelques mois avec un résultat tangible. Un exemple le montre : un cours de trois semaines en informatique est au mieux une "alphabétisation" en la matière, il ne donne aucune qualification pour retrouver un emploi. Le *"décalage entre une offre d'emploi à court terme de la part des entreprises et une demande à moyen terme de la part des chômeurs, qui doivent prendre le temps de se former"*[9], exige, pour être surmonté, un effort d'une tout autre nature et d'une tout autre ampleur.

Valjean

1. On appellera "formation continue" ici l'ensemble des forces de perfectionnement professionnel, reconversion professionnelle et autres termes employés en la matière.
2. Modèle *Pour une formation professionnelle d'avenir* (USS, 1985).
3. CEAT : Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire. Dans le cadre du programme de recherche No 9 du Fonds national de la recherche scientifique, la CEAT a publié une étude sur *Perfectionnement professionnel et assurance-chômage : propositions pour une stratégie.* Lausanne, 1985.
4. Cf. Modèle USS, note 2.
5. *Revue syndicale*, 2/1984, p. 67.
6. *Revue syndicale*, 1/1985, p. 56.
7. CEAT, cf. note 3, p. 6.
8. CEAT, cf. note 3, p. 40.
9. CEAT, cf. note 3, p. 44.

UNE PROPOSITION CONCRÈTE

La formation continue et le recyclage ne sont dignes de ce nom que s'ils sont ouverts à tous et toutes. Il ne s'agit pas — comme aujourd'hui — de les considérer comme un moyen d'ascension professionnelle, mais comme une nécessité, permanente pour tous les travailleurs, d'adapter et de maintenir leur qualification dans un monde où le progrès technique évolue rapidement.

La mesure la plus urgente, dans ces conditions, est la généralisation légale du **congé de formation payé.** Encore faut-il en donner les moyens. Une **politique nationale de formation permanente** fait presque complètement défaut aujourd'hui. Les besoins, pourtant, ne manquent pas ! Ils vont de l'accès au CFC (certificat d'apprentissage) pour les adultes sans qualification à la réinsertion professionnelle des femmes, en passant par le recyclage des chômeurs et de ceux qui risquent de le devenir, notamment les travailleurs les plus menacés, âgés ou immigrés, ou l'insertion professionnelle des handicapés, toujours très limitée. Répondre à tous ces besoins exige un programme d'ensemble et une infrastructure en conséquence. Quand l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) prétend que les nouvelles lois sur la formation professionnelle et sur l'assurance-chômage offrent des moyens comme il n'en a jamais existé en Suisse, il se contente de peu : les infrastructures comme la conception d'ensemble font défaut.

L'initiative du PSO Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis (qui sera votée cette année) prévoit **d'ouvrir les écoles des métiers et les ateliers publics de formation à tous et toutes,** et d'y créer environ 5000 places de formation continue et de recyclage. Cela ne suffit évidemment pas à remédier aux graves lacunes du système actuel, mais ce serait au moins une pièce dans le dispositif qui permettrait d'y remédier.

La Loi sur la formation professionnelle permet en principe aux adultes (art. 41) de rattraper une formation professionnelle de base et d'acquérir un CFC. En ateliers publics, ouverts à tous — aux femmes qui veulent retravailler notamment — ce principe pourrait être mis en pratique sous forme de cours sur deux ans dans le domaine où l'adulte a accumulé une expérience. Le salaire serait couvert par l'assurance-chômage.

Des ateliers publics (ou l'extension à tous des écoles des métiers existantes) mettraient en outre à disposition l'**infrastructure** pour des cours interentreprises (en informatique, par exemple), avec un avantage de taille : leur ouverture pendant les heures de travail et non pas seulement le soir. L'existence matérielle de cette possibilité ne peut que faciliter la lutte pour la formation et le recyclage durant les heures de travail.

A cet avantage s'en ajoute un autre, presque plus décisif encore. Le développement de cours de formation continue et de recyclage en ateliers ou écoles **publiques** permet de concevoir une qualification qui ne soit pas déterminée par les seuls soucis de rentabilisation de l'entreprise ou par les intérêts financiers d'instituts de formation privés. Les programmes y sont planifiés selon les besoins de la qualification, non selon les termes fluctuants du marché. Dans les entreprises, la formation continue et le recyclage, quand ils s'adressent aux travailleurs et non aux cadres, sont très souvent fonction d'une méthode technologique spécifique et spécialisée, propre à l'entreprise ou même à un atelier. Or la formation de base, large et générale, est d'une importance évidente, notamment dans les entreprises qui accusent un retard technologique. Une formation en ateliers publics, indépendants des entreprises, ouverts à des échanges interentreprises, est ici un atout important. Au moment où on assiste — des micro-ordinateurs à la télématique — à une industrialisation accélérée même des services et de l'artisanat, mieux vaudrait s'en convaincre rapidement.

Ces avantages ne doivent pas masquer les difficultés. L'animation d'ateliers publics sachant répondre aux besoins implique de l'initiative, des capacités de coordination, une collaboration qui sont rares actuellement. La combinaison de la formation en école avec des stages en entreprises sont ainsi nécessaires. Cela n'ôte rien à l'importance de défendre avec force les principes de notre initiative.

NOUVELLES TECHNOLOGIES:

COMPRENDRE POUR AGIR

"Comprendre pour agir", voilà le sens de l'étude publiée par la Commission syndicale Action et solidarité (réunissant la Confédération romande du travail, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux, etc.) sur les *nouvelles technologies* (NT) et la perception qu'en ont les salarié(e)s en Suisse romande.

Cette enquête est à lire[1]. Nous voulons ici en souligner quelques points forts. L'enquête porte sur le secteur public, l'industrie, le commerce, les banques, les assurances... Les enquêtés se définissent eux-mêmes comme ouvriers/ères (23,5 o/o), employé(e)s (54,7 o/o) et, pour 21,8 o/o, comme cadres (bien que n'ayant presque pas de responsabilités de direction).

Dans leur dos, sur leur dos

Alors que l'introduction de nouvelles technologies (informatique, robotique...) conduit à une importante modification des conditions de travail, les salarié(e)s sont laissés dans **l'ignorance** par les patrons. Etudes et projets se font dans leur dos. Puis les NT leur tombent dessus, un jour.

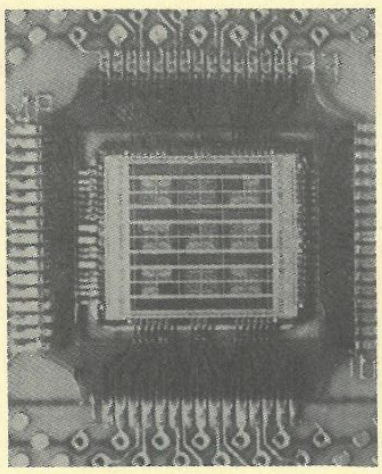

"Les salariés sont considérés (par les patrons lors de l'introduction de NT) *comme ce qui permet aux machines de travailler, et non l'inverse." "Le personnel est peu informé, mal consulté et pas associé." "La formation dispensée est à 75 o/o réduite à un mode d'emploi de la machine, en totale dépendance de l'entreprise, sans souci d'une véritable formation de base polyvalente." "Les femmes apparaissent systématiquement moins informées que les hommes",* en grande partie à cause des tâches qu'elles remplissent (les plus répétitives, monotones, les moins qualifiées) et de l'ensemble des discriminations qui les frappent.

La large majorité pense que les NT vont supprimer des emplois, même si parallèlement une partie estime qu'elles créeront d'autres places de travail. Mais la dominante reste l'**inquiétude, l'incertitude,** la résignation. *"Les ouvriers sont d'avis que les NT augmentent le pouvoir des patrons et ce, de manière plus nette que les cadres et les employés."* Cependant 41 o/o de ces derniers partagent la même idée.

Tension et fatigue

Sur le contenu du travail, les réactions sont fort différenciées. Tout d'abord une large partie des salarié(e)s jugent que leur travail *"n'est pas plus, ni moins intéressant, varié"* avant l'introduction de NT, qu'après ! La politique patronale consistant à mettre en relief la "responsabilité" des travailleurs face à des investissements importants, des machines très chères, la bataille de la compétitivité a un impact. Ainsi un grand nombre d'enquêté(e)s considèrent que dorénavant, ils/elles ont *"plus de responsabilités et de réflexion, d'initiative"*. C'est certainement le cas pour une couche.

Mais lorsque les questions se précisent sur la nature des tâches et du travail alors *"selon l'avis général, la tension nerveuse augmente, les cadences deviennent plus rapides, la fatigue croît ainsi que les heures supplémentaires..." "Les ouvriers se disent plus isolés dans leur travail." "Pour les femmes, la dépendance face à leurs chefs se renforce."*

L'axe des propositions faites par Action et solidarité marque une rupture avec la pratique courante du syndicalisme traditionnel en Suisse : *"Il est possible d'influencer les choix* (techniques...). *C'est une question de rapport de forces : il faut savoir ce que l'on veut et se battre pour aller dans ce sens."* Créer le rapport de forces pour **obliger à négocier ;** négocier pour lutter contre les divisions multiples introduites par les NT et assurer les droits syndicaux ; se battre pour des garanties devant la précarisation de l'emploi, pour la réduction du temps de travail, contre le travail de nuit et, surtout, pour imposer un contrôle syndical sur le processus d'introduction des NT. Une enquête à lire, à méditer, à débattre.

A. Dubois

---

1. *Les nouvelles technologies... vues par les travailleurs.* Peut être commandé à l'adresse suivante : CRT — Groupe "nouvelles technologies", case 141, 1211 Genève 3.

«Il faut que l'être humain demeure»

Nous publions ci-dessous des extraits du *Programme d'action : travail et technique,* de l'IG Metall, le syndicat de la métallurgie en Allemagne fédérale (RFA). Ce programme s'inscrit dans la suite de la campagne de l'IG Metall pour les 35 heures. Il montre l'importance qu'attache le plus grand syndicat d'Europe à informer, éduquer et proposer des actions concrètes face à la politique de flexibilité (des travailleurs) patronale. Les intertitres sont de la rédaction.

Pas la faute au robot

"Ni la technique ni les machines ne sont cause, en elles-mêmes, de l'insécurité sociale et des conséquences négatives de la rationalisation sur les salariés et la société mais bien plutôt le système des "détenteurs de machines" qui se cache derrière — autrement dit les rapports de propriété et le pouvoir exclusif de décider du développement de l'introduction, de l'utilisation et de l'organisation des machines et de la technique. Ce n'est pas le robot industriel qui supprime les emplois mais l'entrepreneur qui le met en place dans ce but. (...)"

"Dans la discussion sur les conséquences de la technique et de la rationalisation il ne s'agit pas d'approuver ou de renier la technique. Il s'agit en fait d'une confrontation entre les intérêts des salariés et ceux des entrepreneurs sur les objectifs économiques et socio-politiques de l'utilisation de la technique et sur le contrôle social de ses répercussions. (...)"

Réduire dans la durée

"En dehors des formes traditionnelles de réduction de la durée du travail, telles que la réduction du travail hebdomadaire et diverses formes d'avancement de la retraite, il faut songer à d'autres formes d'aménagement de la durée du travail, telles que **"la réduction de la durée du travail dans la durée du travail"** (par exemple limitation des heures supplémentaires, temps de repos, contrôle des conditions de travail, aménagement de mesures de formation continue en entreprise et hors entreprise, aménagement de possibilités de co-gestion et de gestion autonome, par des cycles d'information en entreprise, par des discussions sur la planification de l'entreprise, par une participation au comment, pourquoi et quoi de la production). La "réduction de la durée du travail dans la durée du travail" diminue la pression sur le rendement, a des effets positifs sur l'emploi et permet davantage de démocratie et d'autonomie au lieu de travail. (...)"

Protège ta santé

"La revendication : "Le travail ne doit pas rendre malade !" doit partir de là où la maladie est "produite" : du lieu de travail, de l'entreprise. C'est là qu'il faut diminuer et supprimer les causes des risques de maladie, à savoir les efforts ou les charges supportés par les travailleurs. Ceux qui sont chargés d'un mandat de représentation dans l'entreprise : les délégués syndicaux, les membres des comités d'entreprise, le personnel de la sécurité, les médecins, les ingénieurs à la sécurité ainsi que les services socio-médicaux de l'entreprise jouent à cet égard un rôle déterminant. Dans de nombreux cas ils savent, pour l'avoir observé pendant de longues années, ce que sont des métiers usants et quels sont les postes dans l'entreprise qui en font partie. Ils doivent donc s'attaquer à ces "points chauds" qui contribuent à l'usure de la santé des travailleurs et en faire le point de leur revendication pour un aménagement humain de la technique et du travail dans l'entreprise. (...)"

"Il faut expliquer aux travailleurs les causes des dangers — surtout quand il s'agit de nouvelles technologies — et les mesures de protection correspondantes. Cela relève du devoir de l'entrepreneur. A cet égard il faut surtout transmettre des informations sur l'aménagement des ateliers, sur les procédés de travail, sur son organisation, ses moyens techniques et l'utilisation de ses matériaux. Les questions fondamentales concernant la protection du travail et de la santé doivent être incluses à tous les stades de la formation et dans toutes les mesures de formation continue. (...)"

"Un aménagement du travail et de la technique adapté à l'homme a été possible là où on a réussi à faire comprendre le problème au personnel et à en faire un thème politique. La norme actuelle des écrans a été imposée contre la résistance des fabricants et des utilisateurs. Il leur a fallu adapter leur technique à l'homme, parce que les comités d'entreprise et les salariés n'étaient pas d'accord pour accepter des écrans qui ne répondent pas à un minimum d'exigences ergonomiques. (...)"

TECHNIQUE À VISAGE HUMAIN

"Critères pour un aménagement du travail et de la technique au profit de l'être humain :

— élargissement du contenu, de l'ampleur et des cycles opératoires du travail dans l'optique d'emplois qualifiés ;

— obtention du plus grand nombre possible d'emplois dans le système de travail ;

— suppression et diminution des charges et des dangers pour la santé (comme par exemple monotonie, fortes cadences, influences de l'environnement, mauvaises positions du corps, durée de la fatigue subie) ;

— moins d'intensité de travail et de stress ;

— amélioration des possibilités de communication et de coopération (par exemple amoindrissement de l'isolement social, possibilités de se parler et de se voir) ;

— éviter les possibilités de contrôle et de surveillance (comme ils sont possibles par exemple par le recueil des données de l'entreprise ou par les systèmes d'information sur le personnel) ;

— un salaire adéquat.

Ces critères doivent être concrétisés dans chaque cas qui se présente et adaptés à la situation particulière à l'entreprise. Leur application a lieu sous forme d'actions syndicales (éducations, propagandes, actions) centrées autour de points essentiels."

Amérique centrale :

Contadora dans l'impasse

La réunion du groupe de Contadora (Colombie, Panama, Mexique, Venezuela) s'est terminée par une impasse à Panama. Les Etats-Unis ont tout fait pour cela. Ils ont exigé une réduction de l'armement dans la région. Cela signifierait refuser au Nicaragua "les moyens de se défendre", **comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères nicaraguayen, Miguel d'Escotto, alors que la guerre d'agression soutenue par les Etats-Unis se poursuit.**

Le gouvernement Reagan n'a pas ménagé non plus les pressions sur ses alliés en Amérique centrale. Eliott Abrams, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires interaméricaines, avait entrepris une tournée en Amérique centrale afin de rassurer les différents gouvernements sur la poursuite de la politique américaine dans la région. Les représentants du Salvador, du Honduras, du Guatemala et du Costa-Rica ont quitté, lundi 7 avril, la réunion. Une fois de plus, l'intoxication américaine désigne le Nicaragua comme le seul obstacle à la paix dans la région.

Et pourtant, le 21 septembre 1984 déjà, le Nicaragua se déclarait prêt à signer les accords de paix révisés. Mais les Etats-Unis, le Honduras, le Costa-Rica, le Salvador et le Guatemala font alors le forcing pour en modifier le contenu. D'après eux, "l'empressement du Nicaragua pour signer est décidément bien suspect". **Reagan, quant à lui, multiplie déclarations enflammées et pressions militaires : le "cancer" nicaraguayen doit être extirpé. Contadora servira à prendre le régime sandiniste en tenailles.**

En effet, ou il accepte de signer un accord aux conséquences dévastatrices (négociations avec les contras, remise en question des élections, etc.) ; ou le Nicaragua s'y refuse et les USA y puisent le prétexte pour accroître leur intervention en Amérique centrale. Leur problème est de liquider le régime sandiniste, et Contadora est un élément de cette stratégie. Le Nicaragua doit donc jouer serré. Car il est décisif pour lui que le processus de paix aboutisse. Mais pas sur n'importe quelle base. Aussi réclame-t-il des négociations directes avec les Etats-Unis afin que cesse l'agression, unique préalable à tout accord de paix réel.

Paradoxalement, les pays latino-américains ont eux aussi intérêt à la survie de Contadora. Placés devant une situation sociale, politique et économique explosive, ces pays tentent de se réserver une certaine marge de manœuvre. Concernant la dette extérieure par exemple, ou le maintien au pouvoir des équipes dirigeantes confrontées à de puissants mouvements de masse. Une intervention directe des Etats-Unis dans la région n'irait pas sans leur poser de graves problèmes. Ainsi les pays du groupe de soutien à Contadora (Brésil, Pérou, Uruguay) se sont déclarés opposés à la politique reaganienne envers le Nicaragua.

Contadora se retrouve donc au carrefour d'intérêts contradictoires : le projet impérialiste qui vise la destruction de la révolution nicaraguayenne, le "désir" des pays latinos de contenir l'intervention directe et la lutte du Nicaragua pour sa survie. L'administration Reagan, bien entendu, continuera à saboter tous les projets d'accord.

Ce nouvel échec de Contadora lui permet de reprendre sa campagne à l'adresse du Congrès pour l'octroi des cent millions de dollars à la contra. Reagan prépare le terrain pour faire du Nicaragua la Libye de l'Amérique centrale. Il n'hésitera pas, lorsque la situation le lui permettra, d'y envoyer ses chasseurs-bombardiers.

P. Girardet

L'Argentine, marchand de canons :

DES ARMES POUR LA CONTRA

Le gouvernement argentin de Raul Alfonsin vend des armes au Honduras, vraisemblablement destinées aux forces contre-révolutionnaires nicaraguayennes (la contra) basées dans ce pays. Voilà la nouvelle explosive révélée le 26 mars dernier par la revue *El Porteño* de Buenos Aires. Voyons les faits.

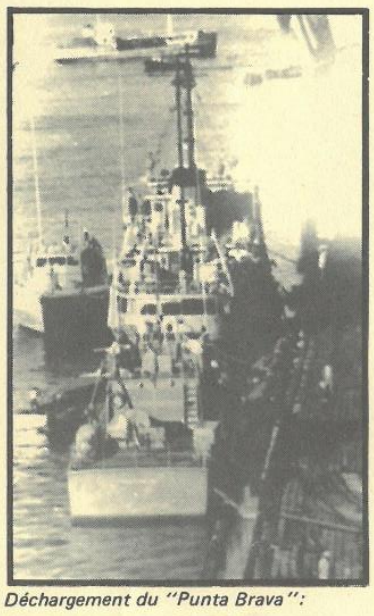

Déchargement du "Punta Brava":

Sous la signature d'un de ses chefs de rédaction, Jorge Lanata, *El Porteño* dénonce l'envoi régulier en 1985 de bateaux transportant des cargaisons d'armes légères et semi-légères, des pièces de rechange, des camions pour le transport de troupes, des fusées, des canons et des munitions pour l'armée hondurienne. Hormis les camions fabriqués par la filière argentine de Mercedes Benz, le reste du matériel provient des usines de Fabricaciones Militares, holding d'Etat détenant le monopole de la fabrication d'armes en Argentine, et dirigé par des militaires nommés par le gouvernement civil.

Eden Pastora client

L'enquête menée par *El Porteño* concerne exclusivement l'Amérique centrale [1]. Le 15 décembre dernier, le *Punta Brava,* bateau argentin propriété de l'entreprise Botacchi, arrivait à Puerto Cortes, sur la côte Pacifique du Honduras. La cargaison déchargée, photographiée par *El Porteño,* contenait 50 camions Unimog de transport de troupes, 23 containers remplis d'armes légères et semi-légères, ainsi que 40 boîtes de pièces de rechange.

Durant le déchargement qui a duré trois jours, les ouvriers déclaraient ouvertement que les armes étaient destinées à Eden Pastora (l'un des chefs de la contra), qui les attendait dans un village voisin. Officiellement, elles étaient prévues pour l'armée hondurienne. Sur la partie supérieure des containers, on pouvait lire : *"Comando en jefe del ejercito de Honduras, Tegucigalpa"* (Commandement en chef de l'armée du Honduras, Tegucigalpa).

En remontant la filière vers l'Argentine, *El Porteño* a pu savoir que le *Punta Brava,* d'une capacité de 7000 tonnes, avait quitté le quai B du port de Buenos Aires le 18 novembre 1985, sous le commandement du capitaine Caldi de la marine commerciale argentine, et de son adjoint Copello. Ce jour-là, la marchandise a été surveillée en permanence par des sous-officiers et des soldats de l'armée argentine.

Les marins du bateau furent informés du contenu de la cargaison car ils ont touché un surplus de salaire pour transport de matériel dangereux.

Trafic légal

Ce n'était pas le premier voyage de ce genre effectué par le *Punta Brava* affirme *El Porteño.* A fin 1983, peu avant le départ des militaires du pouvoir en Argentine, le syndicaliste du Parti radical, Horacio Tolosa, à l'époque secrétaire général du Groupement du 12 octobre des ouvriers maritimes, signalait que, le 12 novembre 1983, le *Punta Brava* avait quitté Buenos Aires chargé de 40 containers d'armes pour le Honduras. Le journal *La Voz* se fera l'écho de la nouvelle. La presse de ces jours à Buenos Aires assure également que d'autres bateaux *(Neuquen* et *Rio Calingasta)* se livraient au même type de trafic.

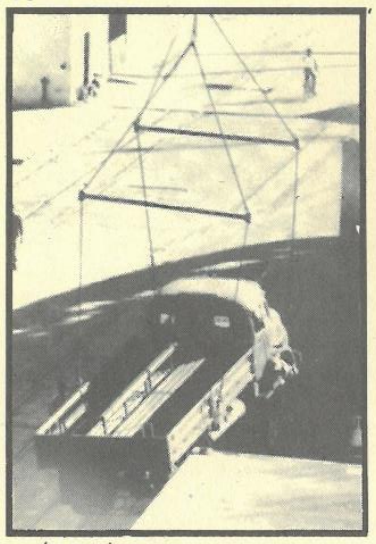

... des camions...

L'affaire du *Punta Brava* a poussé *El Porteño* à approfondir son enquête. Ainsi le journaliste a rencontré le capitaine Canestracchi, patron de l'entreprise Soles qui organise le transport maritime de matériel militaire. Celui-ci était, il y a six mois encore, associé à la firme Botacchi, propriétaire du *Punta Brava.* Dans son bureau de la rue Esmeralda, en plein centre de Buenos Aires, Canestracchi raconte qu'en 1985 Botacchi avait dépêché plus de quatre bateaux à destination de Puerto Cortes chargés d'armes sortant des usines de Fabricaciones Militares. Il précise : *"La cargaison de novembre dernier ne fut pas la seule à destination du Honduras. L'année dernière, nous avons envoyé une première fois 22 containers, puis 29, avec des armes légères et semi-légères, des fusées en boîte, et séparément les équipements pour le lancement. En janvier dernier, nous avons également envoyé plusieurs containers de munitions. (...) Nous nous limitons à transporter une cargaison d'un endroit à l'autre. Ces opérations sont en règle et tout à fait légales. L'usage fait de ces armes par la suite ne nous intéresse pas."* Et Canestracchi précise bien au journaliste d'*El Porteño : "Viennent nous voir des délégués de différents gouvernements ou d'entreprises privées. Ils doivent nous présenter une autorisation fournie par les autorités diplomatiques argentines du pays destinataire de la cargaison. Une fois réglée la vente avec Fabricaciones Militares, il nous faut encore l'autorisation du ministère des Affaires étrangères pour procéder au transport. Toute vente de matériel de guerre exige également l'accord du ministère de la Défense."*

Une politique extérieure alignée sur les USA

Le président Alfonsin s'était engagé à tout faire pour empêcher la militarisation de l'Amérique centrale. Il avait solennellement supprimé, quelques jours après son arrivée au pouvoir en décembre 1983, toute participation argentine dans la région, tant en hommes qu'en matériel de guerre.

Aujourd'hui, il reconnaît avoir livré des armes au Honduras, ce qui montre un changement d'attitude dans sa politique extérieure.

Du reste le ministre des Affaires étrangères, Dante Caputo, déclarait à propos du Nicaragua : *"Ce pays ne peut pas être une base de l'Est* (et l'Argentine) *ne peut pas défendre un régime marxiste-léniniste."* Cette position montre l'éloignement de Buenos Aires par rapport aux points de vue des pays latino-américains qui appuient le groupe de Contadora, lequel tente de trouver une solution pacifique et négociée du conflit centro-américain. Ces pays avaient demandé en priorité la suppression de l'aide militaire américaine à la contra nicaraguayenne.

Juan Gasparini

1. Une autre affaire de même nature a également été révélée. Il s'agit d'une vente d'armes destinées au mouvement d'opposition ghanéen de Jerry Rowlings. La cargaison était accompagnée d'une dizaine de mercenaires américains recrutés par le journal "spécialisé" *Soldiers of Fortune* (Soldats de fortune).

... et des containers d'armes.

Nestlé aux Philippines :

Juste un sucre aux travailleurs

Du 22 janvier au 14 mars derniers, soit au cœur de la crise politique qui vient de faire tomber la dictature de Marcos, les quelque 1600 travailleurs des entreprises de Nestlé aux Philippines ont mené une grève partiellement victorieuse. La multinationale suisse a juste su sauver la face...

Nestlé est installé aux Philippines depuis 75 ans et a fondé en 1961 Filipro Inc. dont elle détient 51 o/o des parts, le reste appartenant à la San Miguel Corporation. Filipro est essentiellement une industrie de transformation qui produit la gamme classique de la multinationale helvétique : café (Nescafé), produits laitiers dont ceux pour enfants (Lactogen, Nestogen, etc.), boissons et produits alimentaires (Maggi). Des essais ont même été tentés, depuis 1980, pour lancer le lait de soja Vita ; mais les réticences au goût de ce nouveau produit ont poussé Nestlé à le remplacer par du meilleur, bien "suisse", le Vita Chocolate.

Des années grasses

Filipro détient aussi trois plantations de café, d'une capacité de production totale de 6000 tonnes, à Cabuyao, Alabang et Cagayan de Oro. Elles produisent essentiellement pour le marché interne. L'an dernier, d'importants investissements (464 millions de pesos, soit environ 49 millions de francs suisses) ont été effectués pour les moderniser et étudier de nouveaux produits. Ces investissements ont été rendus possibles par les fructueux résultats des années précédentes. Une revue philippine destinée aux milieux financiers notait les brillants résultats de Filipro : *"1984 a été une année faste pour Filipro. Les résultats financiers globalement favorables ont été rendus possibles grâce aux sévères limitations de coûts de la compagnie et des mesures d'austérité qui ont accru la productivité, complétées par l'effort du personnel."* Ces économies de coûts ont notamment été réalisées en accroissant les importations de substitution pour la production de la gamme de produits de Filipro. Le lait en poudre, par exemple, est importé (lait instantané Nido). Le syndicat des employés de Filipro, l'Union of Filipro Employees (UFE), devant se défendre devant les tribunaux où Nestlé prétendait que la grève minait ses efforts d'exportation, soulignait clairement : *"Filipro dépense davantage de dollars à importer ses matières premières qu'il en rapporte pour ses prétendues exportations."* Evidemment, ces importations portant sur d'autres produits Nestlé (d'Australie, de Nouvelle-Zélande, par exemple), la comptabilité reste interne à la multinationale.

Ce qui est vrai, c'est qu'au cours des deux dernières années (1983-1985), les produits transformés par Filipro ont été plus fortement répartis dans toute la zone de l'Asie du Sud-Est, accroissant les exportations de la filiale philippine. L'expansion de Filipro a été largement portée par ces exportations et le résultat s'en est fait sentir. Le bénéfice net se montait à 140,5 millions de pesos en 1983 (+ 5,9 o/o) et atteignait 348,9 millions en 1984 (+ 148,2 o/o). Il est estimé pour 1985 à 500 millions ! Belles années...

Les travailleurs en reste

Bien que Filipro paie des salaires généralement élevés pour les Philippines, Nestlé profite pourtant largement, comme on vient de le voir, de conditions salariales favorables. Constatant les importants bénéfices et les gains de productivité, les travailleurs et leur syndicat UFE ont entamé en été 1985 des négociations pour améliorer les salaires. Ils revendiquaient une augmentation de 1000 pesos (la moyenne des salaires à Manille est de 3784 pesos par mois), réduite ensuite en conciliation à 500 pesos. A cela s'ajoutaient la demande d'une prime d'un mois de salaire et le paiement des jours de congé à tous les salariés, soit onze jours par an. La direction refusait en effet de payer les jours de congé du personnel de vente (260 salariés). Il n'y a pas de petites économies pour une multinationale bien helvétique !

Au terme de six mois de négociations sans résultats et de tentatives de conciliation du Ministère du travail, l'UFE a appelé à la grève pour le 22 janvier. Grève "illégale", a rétorqué la direction de Nestlé, alors qu'elle avait été votée, conformément à la loi, par 75 o/o des travailleurs (minimum requis 67 o/o). Le

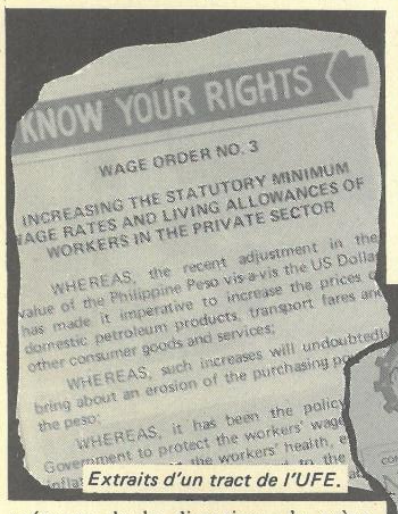
KNOW YOUR RIGHTS

WAGE ORDER NO. 3

INCREASING THE STATUTORY MINIMUM WAGE RATES AND LIVING ALLOWANCES OF WORKERS IN THE PRIVATE SECTOR

WHEREAS, the recent adjustment in the value of the Philippine Peso vis-a-vis the US Dollar has made it imperative to increase the prices of domestic petroleum products, transport fares and other consumer goods and services;

WHEREAS, such increases will undoubtedly bring about an erosion of the purchasing power of the peso;

WHEREAS, it has been the policy of the Government to protect the workers' wages and the workers' health, ...

Extraits d'un tract de l'UFE.

prétexte de la direction : la grève minerait "l'intérêt national" et serait, en fait, une machination des communistes. Mal lui en prit : les travailleurs n'eurent aucune peine à aligner la liste des cinq autres entreprises des Philippines qui produisent des produits laitiers et l'une d'elle fermait justement ses portes pour "surproduction".

Mais le Ministère du travail de Marcos écoutait, on le sait, avec attention les doléances des multinationales. Fin janvier, il ordonnait la reprise du travail dans les 48 heures. Une telle décision, aux Philippines, a des implications bien plus violentes qu'ici. Elle accorde aux autorités le pouvoir de recourir aux forces armées – véritables milices patronales – pour enfoncer les piquets de grève et faire entrer les "jaunes" dans l'entreprise, si nécessaire par hélicoptère.

Comment fut sauvée la grève

Le risque était énorme, dans ces conditions, que la grève n'aboutisse à d'autre résultat qu'à une répression massive – comme ce fut souvent le cas sous la dictature de Marcos. L'UFE appela à la solidarité internationale, avec un certain écho, mais des motions ne suffisent pas devant un appareil policier et militaire.

Dans les premiers jours de février, et plus encore dans les semaines suivantes, cette armée de Marcos fut cependant totalement paralysée par l'énorme mouvement de masse qui secouait et finit par faire tomber la dictature. Le rapport de forces se modifiait en faveur des grévistes – au grand dam de la direction de Filipro qui n'avait peut-être pas vu venir le vent. La grève tint bon et, dès le 14 mars, le nouveau ministre du Travail, Augusto Sanchez, fit reprendre le travail en échange de l'acceptation d'une partie des revendications : versement d'un mois de salaire supplémentaire, indemnités diverses

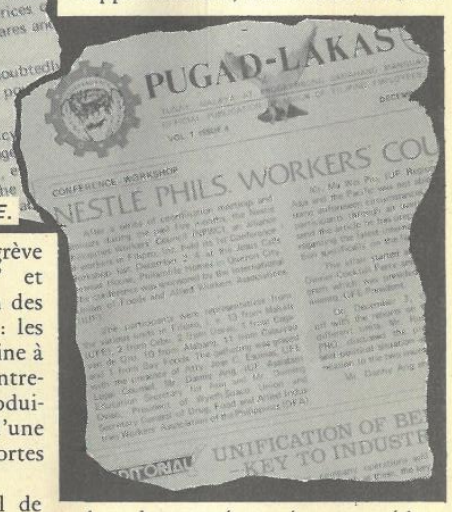
PUGAD-LAKAS

NESTLE PHILS. WORKERS COU

CONFERENCE WORKSHOP

UNIFICATION OF BE... KEY TO INDUSTR...

dont les congés payés et procédure d'arbitrage des autres litiges.

L'UFE et les travailleurs de Filipro n'ont certes pas totalement gagné. Mais les événements ont montré le potentiel des luttes sociales qu'ouvre la chute de la dictature. La direction de Nestlé doit en être consciente, même si elle s'en cache : elle n'a donné les miettes concédées qu'au nom des 75 ans de présence de Nestlé aux Philippines ! L'avarice camouflée en bienfaisance, comme toujours. Toutes ensemble, les revendications de l'UFE représentaient 10 o/o des bénéfices de Filipro en 1984 ! C'est ce qu'on appelle le "partage" des gains de productivité et des bénéfices...

M. Thévenaz

tes ... notes ... notes ... notes ... notes ... notes ... notes ..

RFA :
LE BRAS DE FER

La confédération des syndicats ouest-allemands est à l'heure de la riposte. Le DGB organise depuis le début avril un référendum auprès des quinze millions de salariés de la RFA sur les atteintes au droit de grève. Le Parlement a voté, le 20 mars dernier, une loi qui interdit le dédommagement par l'Office du travail des ouvriers, mis au chômage technique, par une grève en amont ou en aval de leur entreprise. Les conservateurs au pouvoir ont trouvé cette solution pour éviter que ne se reproduise ce qui s'était passé lors du conflit des trente-cinq heures en 1984. A cette époque, appliquant le "minimax" (minimum d'actions pour le maximum d'effets), le DGB avait réussi à paralyser de larges pans de l'industrie allemande en organisant des grèves ponctuelles chez des sous-traitants de la métallurgie.

AFRIQUE DU SUD :
L'URGENCE DES SANCTIONS

La mesure de bannissement dont était victime Winnie Mandela a été levée. L'épouse du leader emprisonné avait introduit un recours contre cette mesure qui devait bientôt être examinée par les tribunaux. Or, le ministre de la Loi et de l'Ordre, Louis le Grange, avait de sérieuses chances de perdre devant les magistrats. En effet, la justice a annulé un autre ordre de bannissement similaire contre un dirigeant anti-apartheid, jugeant que l'ordre n'était pas motivé. Le Grange a donc préféré éviter un autre affront.

Winnie Mandela a enregistré un autre succès puisque pour la première fois, deux journaux sud-africains, le *Sunday Times* et le *Sunday Tribune* ont publié ses déclarations, où elle appelle la communauté internationale à appliquer des sanctions contre Pretoria. A sa voix s'est ajoutée celle de l'évêque Desmond Tutu, prix Nobel de la Paix, qui a ajouté : *"Seule la pression internationale peut nous sauver de la catastrophe."*

La mort de Simone de Beauvoir :

UNE FEMME LIBRE

photo Gisèle Freund

Il est peu de femmes qui aient autant vécu dans le siècle que Simone de Beauvoir, peu d'hommes non plus, bien évidemment. Des *Mémoires d'une jeune fille rangée*, à *La Cérémonie des Adieux*, les Mémoires qu'elle a rédigées témoignent, au-delà de la qualité du texte, d'une rare finesse d'analyse psychologique. Le Castor n'est plus. Mais, par son œuvre et son combat, elle ne disparaît pas.

Reconnaissant qu'à l'opposé de Sartre *"elle n'avait pas si envie que cela de faire de la philosophie"*, elle ajoutait : *"J'ai écrit dans d'autres champs, j'ai parlé des personnes, je les ai touchées, et cela me suffit."*

C'est vrai, et c'est bien le paradoxe de leurs vies, au Castor et à lui, que ce soit elle peut-être qui, avec *Le Deuxième Sexe*, ait plus d'impact dans ce siècle que lui. En effet, en parlant des femmes comme elle le fit, en démythifiant la femme comme création culturelle, pour laisser la vie aux femmes en devenir, Simone de Beauvoir a parlé de nous et nous a touchées, bouleversées.

Des pages-barricades

Elle a un à un rejeté tous les grands mythes fondateurs de l'oppression : l'infériorité intellectuelle, la passivité sexuelle des femmes et l'instinct maternel. En ne cherchant pas comment on est une femme mais comment on le devient, elle ne proposait pas une vision manichéenne du monde opposant d'horribles oppresseurs mâles à de sympathiques victimes, car la dialectique du maître et de l'esclave ne s'exerce jamais aussi bien qu'entre hommes et femmes condamnés à coexister. Elle offrait "seulement" à chaque femme la possibilité de vivre comme sujet conscient. Elle ne pensait pas au départ écrire *Le Deuxième Sexe* : il s'est imposé quand, voulant rédiger ses premières Mémoires, elle s'interrogea sur ce que signifiait "être femme". De cette question apparemment saugrenue, en tout cas à cette époque, en 1949, est née cette œuvre profondément libératrice, qui associe la conscience d'une oppression insupportable à une théorie cohérente susceptible de l'expliquer. Comme Maïakovski écrivit en son temps des vers-tocsins, elle publia des pages-barricades contre le sexisme, bien que son livre n'eût à l'origine aucune intention "militante".

"Il est absurde de prétendre que l'orgie, le vice, l'extase, la passion deviendraient impossibles si l'homme et la femme étaient concrètement des semblables; les contradictions qui opposent la chair à l'esprit, l'instant au temps, le vertige de l'immanence à l'appel de la transcendance, l'absolu du plaisir au néant de l'oubli ne seront jamais levées; dans la sexualité se matérialiseront toujours la tension, le déchirement, la joie, l'échec et le triomphe de l'existence. Affranchir la femme, c'est refuser de l'enfermer dans les rapports qu'elle soutient avec l'homme, mais non les nier; qu'elle se pose pour soi, elle n'en continuera pas moins à exister pour lui : se reconnaissant mutuellement comme sujet, chacun demeurera cependant pour l'autre un autre."[1]

Richesse d'une œuvre et d'un combat

La force de Simone de Beauvoir, au-delà de la qualité de son analyse, réside dans la richesse littéraire de ses textes. Le regard qu'elle pose sur le monde n'est jamais cynique ou lointain. Elle est toujours restée à contre-courant des modes, hors des dérives des derniers découvreurs du Goulag, très solidement ancrée à gauche. Son féminisme, militant depuis que le mouvement des femmes prit son essor au début des années soixante-dix, contribua certainement à maintenir sa "ligne de force". Engagée dans la lutte quotidienne des femmes, pour la liberté de l'avortement, pour le droit au travail, contre le viol et sa banalisation, contre le sexisme, elle n'était pas disposée à ces dérives.

Elle a raconté la mort de manière rare : celle de sa mère dans *Une mort très douce* (1964), celle de son compagnon dans *La Cérémonie des Adieux* qu'elle concluait ainsi : *"Sa mort nous sépare. Ma mort ne nous réunira pas. C'est ainsi: il est déjà beau que nos vies aient pu si longtemps s'accorder."*

Elle parla aussi de la vieillesse, ce qui dut paraître étrange à plus d'un de nos contemporains. Mais elle ne connaissait pas de sujet tabou. Avec *L'invitée* ou *La femme rompue*, elle prolongea des situations qu'elle avait évoquées dans *Le Deuxième Sexe*. Le prix Goncourt qu'elle reçut pour *Les Mandarins* en 1954 souligne son talent d'écrivain, que son engagement féministe ne saurait occulter.

Simone de Beauvoir nous est ainsi infiniment proche, par ce qu'elle a révélé de la condition des femmes, par ce qu'elle a choisi de décrire comme situations, comme sentiments et comme contradictions, par ce qu'elle a choisi d'être : une femme libre, une intellectuelle engagée, une militante féministe.

Le pseudo-éloge funèbre que lui firent Chirac, Léotard ou Lang, au soir de sa disparition, avait une odeur de souffre. "Bon débarras", semblent-ils s'être exclamés en choeur, voyant dans son décès le symbole de la "fin d'une époque". Ce faisant, ces oiseaux se sont trompés de presque un demi-siècle : car si Simone de Beauvoir a bien marqué la fin d'une époque, ce n'était pas en mourant, mais en 1949. Depuis *Le Deuxième Sexe*, messieurs, plus rien, en effet, n'est comme avant...

Natacha Brink

1. *Le Deuxième Sexe*, tome II, page 503.

LAUSANNE et environs

Salle de la Vallée de la Jeunesse

sa 3 mai, 20h : *Nicaragua de sang et de miel,* film de Félix Zurita, présenté en première européenne (v.o. s.-t. fr.) dans le cadre de la soirée "Le Nicaragua survivra-t-il ?" organisée par le Comité Amérique centrale de Lausanne. Entrée : Fr. 12.–, ét., appr. Fr. 8.–. (Bus No 1 et 18, arrêt du giratoire de la Maladière.)

Musée cantonal des beaux-arts, Palais de Rumine

jusqu'au lu 19 mai, tous les jours de 10 à 12h et de 14 à 17h, je jusqu'à 20h (fermé lu matin) : exposition *Louis Ducros* (1748-1810), "Paysages d'Italie à l'époque de Goethe".

Théâtre Boulimie, place Arlaud

du ma 29 avril au sa 24 mai, 20h45 (relâche di et lu) : *Petites comédies du vice (et autres drames de la vertu),* d'Eugène Chavette, mise en scène de Martine Jeanneret et Lova Golovtchiner. Loc. : (021) 22 97 00.

Collection de l'art brut, 11, av. des Bergières

jusqu'au di 1er juin : *Reinhold Metz,* qui a réalisé un exemplaire du "Don Quichotte" de Cervantès entièrement enluminé et calligraphié. ma à ve de 10h à 12h et de 14h à 18h, sa et di de 14h à 18h.

Cinémathèque suisse, Casino de Montbenon

Fin avril, début mai : des films prestigieux, par exemple : *The Big Sleep (Le grand sommeil),* de Howard Hawks (USA, 1946), avec Humphrey Bogart et Lauren Bacall, **me 30 avril,** 18h30, **je 1er mai,** 20h30, **sa 3,** 15h. *Key Largo,* de John Huston, (USA, 1948), avec les mêmes, **me 30 avril,** 20h30, **je 1er mai,** 18h30, **ve 2,** 15h. (021) 20 93 46.

GENÈVE

Théâtre de Saint-Gervais, MJC, 5, rue du Temple

jusqu'au sa 3 mai, 20h30, je 21h (relâche di et lu) : *Orgasme adulte échappé du zoo,* de Dario Fo et Franca Rame, avec Corinne Coderey, mise en scène d'Angelo Corti. (022) 32 20 60.

7e de Saint-Gervais, MJC, 5, rue du Temple

jusqu'au sa 3 mai, 19h (relâche di et lu) : *Histoire du tigre,* de Dario Fo, avec Zaneth, mise en scène de Claude Grin, coproduction Théâtre de l'Echandole, Yverdon et Th. de St-Gervais. (022) 32 20 60.

Ferme Marignac, 28, av. Eugène-Lance, Gd-Lancy

Tous les dimanche, 18h30 : "Pause guitare", récitals de jeunes guitaristes classiques. **di 4 mai :** *Adreas Burri,* guitare, *Brigitte Fournier,* chant, oeuvres de M. de Falla, B. Britten. **di 11 mai :** *Jean-Marie Bergère,* guitare, *Philippe Letanoux,* flûte à bec. (022) 94 55 33.

Salle Simon Patiño, 46, av. de Miremont

sa 3 mai, 20h30 : *Cinuçen Tanrikorur,* virtuose du luth turc. (022) 47 50 33.

Sud des Alpes, 10, rue des Alpes

à 21h. **je 1er mai :** "Retour du jeudi" : *B.A. & The Bits on the beach.* **ve 2 :** *Sesja — Acustic Action,* l'avant-garde du jazz polonais. **sa 3 :** *Demierre — Magnenat — Gauthier Trio.* (022).

BIENNE

Capitole

ma 20 mai, 20h30 : *Claude Nougaro* (je suppose qu'il faudra louer à l'avance).

Egalement pour *RENAUD* à **GENÈVE, les ve 30 et sa 31 mai !**

Au cinéma : *L'Histoire officielle (La Historia Oficial),* de Luis Puenzo (Argentine, 1985), film qui a pour thème la recherche des enfants disparus par les Grands-mères de la place de Mai.

toutes les annonces en page 2

Pologne :

Solidarność aujourd'hui

Solidarność, des millions de travailleurs contre la gabegie bureaucratique.

Solidarność, une ombre polonaise qui flotte dans la mémoire ?

Il y a tout juste six ans s'élevait la vague de luttes ouvrières qui, le 31 août 1980, donnait naissance à Solidarność. Durant dix-huit mois d'une prodigieuse expérience, les travailleurs de ce pays stimulaient la libération, la reconstruction de la société tout entière. Hésitante, la direction de Solidarność refuse l'offensive contre le Parti-Etat : l'armée, la police échappent à la remise en question qui ébranle les institutions. Le pouvoir, lui, prend l'initiative et c'est la contre-révolution qui triomphe dans le coup d'Etat de Jaruzelski le 13 décembre 1981. Cinq ans ont passé. Finie la Pologne ? Un cadavre de plus dans le cimetière des vieilles lunes ?

Depuis cent ans, le Premier Mai, les travailleurs fêtent leurs luttes, leurs espoirs. Nous avons pensé qu'à cette occasion il était juste de parler des travailleurs de Solidarność. Où en sont-ils six ans après leur soulèvement, le plus puissant que connut une classe ouvrière européenne ces cinquante dernières années. Sont-ils normalisés ? Voici résumés les résultats d'une enquête[1] sur "l'état d'esprit" de la classe ouvrière polonaise. Les réponses des enquêtés donnent un bon reflet de la conscience ouvrière aujourd'hui en Pologne.

L'examen des chiffres ci-dessous (**tableaux 1 et 2**) rappelle une évidence. Les masses polonaises n'ont pas oublié la période où "Solidarité-légale" dominait la vie publique. L'autogestion, pour le plus grand nombre des interviewés, est la valeur fondamentale du régime idéal. Les libertés démocratiques lui sont associées. L'enquête révèle en outre que 57 o/o des interviewés affirment que la nationalisation des moyens de production et la planification sont indispensables.

Tableau 1

Un système idéal exige

l'autogestion	87 o/o
la pluralité de listes aux élections	82 o/o
la liberté de parole	75 o/o
la participation aux décisions	64 o/o
la pluralité des partis politiques	62 o/o
l'allégeance au pouvoir	16 o/o
le rôle dirigeant du Parti	13 o/o
la restriction de la liberté d'opinion	5 o/o

11 o/o seulement réclament le retour au capitalisme. Mais 40 o/o s'expriment en faveur de la libre entreprise. Ces deux derniers chiffres montrent les illusions devant les "vertus" de la libre entreprise, illusions entretenues par la gabegie du régime bureaucratique.

Tableau 2

Les racines de la crise

• la corruption, les abus de pouvoir	90 o/o
les erreurs de Gierek	89 o/o
les erreurs de Jaruzelski	62 o/o
"la crise n'a rien à voir avec le système, par contre nous n'avons pas eu de chance avec nos dirigeants"	66 o/o
• manque d'autogestion, absence de syndicats indépendants	61 o/o
influence excessive du Parti	65 o/o
manque de démocratie	65 o/o
"ce système est le mal incarné et il ruine l'économie"	20 o/o
• vices frappant la nation tout entière (alcoolisme, amoralité)	50 o/o
ennemis du système (subversion, antisocialisme, opposition)	20 o/o
• désastres naturels	1 o/o

62 o/o voient dans l'organisation déficiente de la production la principale cause du mécontentement ouvrier, 50 o/o désignent le chaos économique comme responsable de l'accroissement de la pauvreté. Ils sont, enfin, 90 o/o à placer la corruption et les abus des dignitaires du régime parmi les raisons de la crise.

Qui est satisfait de la situation actuelle ?

Concernant le degré de satisfaction de la population face à la situation présente, voici ce que nous révèle le **tableau 3.**

Tableau 3

Qui est satisfait de la situation actuelle

75 o/o	des interviewés pensent que la majorité des gens sont insatisfaits
6 o/o	pensent que les mineurs sont insatisfaits
21 o/o	que les fermiers sont insatisfaits
27 o/o	que les employés sont insatisfaits
33 o/o	que les scientifiques sont insatisfaits
39 o/o	que les artistes sont insatisfaits
50 o/o	que les ingénieurs sont insatisfaits
83 o/o	que les travailleurs sont insatisfaits

Ces réponses sont bien sûr influencées par l'origine sociale de la majorité des interviewés, des ouvriers d'industrie. La comparaison des données permet cependant de dégager quelques observations. 72 o/o des interviewés pensent que les policiers ont tout lieu d'être satisfaits. Ils sont 70 o/o à porter ce jugement sur les soldats, 66 o/o sur les militants du POUP (le Parti communiste), 41 o/o sur les propriétaires de moyens de production.

Ce dernier pourcentage est élevé et significatif. Le mode de production capitaliste est minoritaire en Pologne et les masses sont confrontées aux déficiences bureaucratiques. D'où leurs illusions. 41 o/o toutefois constatent que les "capitalistes" polonais sont des privilégiés du système !

Résistance ?

Ajoutons encore au **tableau 3** que 65 o/o des interviewés estiment que la loi martiale a enterré le processus de démocratisation. 74 o/o jugent que ni le PRON (coalition au pouvoir du Parti communiste et de petits partis et personnalités qui lui sont inféodés), ni les nouveaux syndicats ne jettent les bases d'une réconciliation nationale.

Mais alors rien n'aurait changé ? A Varsovie, 53 o/o des interviewés disent que la résistance ouvrière se développe. Mais ils ne sont plus que 19 o/o de la même opinion à Kozuchowo. La disette, la répression ont frappé. Les conditions de vie sont dures pour cette classe ouvrière qui a été privée, par le coup d'Etat, du droit d'organisation.

Relevons cependant un hiatus. Si 82 o/o pensent qu'une pluralité de listes devrait entrer en compétition lors des consultations électorales et 62 o/o souhaitent l'existence d'une pluralité de partis politiques, ils ne sont qu'une infime minorité à avoir rejoint les petits partis clandestins. Ces données mettent en lumière le fossé entre revendications démocratiques et pratique politique.

Différences de salaires, primes et chômage

L'examen des préoccupations sociales montre que 56 o/o attribuent les tensions dans les boîtes aux différences de salaires, 51 o/o contestent le système de primes et réclament la croissance des salaires et 89 o/o jugent que ceux-ci devraient mieux récompenser l'effort. 60 o/o condamnent le projet des autorités de recourir au chômage, comprenant qu'il affaiblirait la classe ouvrière. Pour 80 o/o en revanche, les 'incompétents devraient être licenciés.

Sources d'information et crédibilité

Le **tableau 4** donne une "photographie" des sources d'information qu'utilisent les Polonais et la confiance qu'ils leur accordent.

Tableau 4

	Provenance de l'information	*Confiance en celle-ci*
Rumeur	78 o/o	46 o/o
Télévision *	72 o/o	31 o/o
Radios étrangères	27 o/o	30 o/o
Presse inofficielle **	15 o/o	14 o/o
Presse du Parti	7 o/o	2 o/o
* Il faut toutefois relever les différences suivantes :		
A Varsovie, télévision	46 o/o	26 o/o
A Kozuchowo, télévision	83 o/o	36 o/o
** A Varsovie, presse inofficielle	25 o/o	24 o/o
A Kozuchowo, presse inofficielle	7 o/o	2 o/o

Ainsi la rumeur est la principale source d'information, et quand bien même sa crédibilité est très inférieure à sa fréquence, elle est supérieure à celle de la presse clandestine.

Notons aussi que cette source, minoritaire, d'information est la plus fiable. La crédibilité des radios étrangères est en proportion du discrédit des medias officiels. Elle est supérieure à son écoute réelle. Phénomène de rumeur ? Relevons enfin l'importance considérablement supérieure des médias indépendants à Varsovie, grand centre ouvrier, qu'à Kozuchowo, bourgade de province.

Le régime polonais, que bien des commentateurs "avisés" considèrent comme fermement stabilisé, n'a pas, et de loin, reconquis la classe ouvrière. Les chiffres précédents, entre autres, en font foi. Jaruzelski a réprimé et bâillonné Solidarnośc. Mais les travailleurs conservent leur fidélité au syndicat indépendant et autogéré.

Claude Leuwen

1. Cette enquête a été réalisée par des sociologues de Poznan qui ont sélectionné 600 travailleurs de grandes entreprises et d'une usine d'une petite ville de province Kozuchowo. *Tygodnik Mazowsze*, journal clandestin, en a publié les résultats traduits en anglais par *Uncensored Poland News Bulletin*, No 6/86, Londres.